

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A I 1744.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

3 15
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mai 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant une défense de la Critique sur les
Panaris.*

NOTRE Journal de Novembre dernier présente une Remarque sur les Panaris, par le Sr. Juvet, fils, Médecin à Chaumont en Bassigni; le Sr. Louïs, Chirurgien Aide-Major des Camps & Armées du Roi de France, en a fait la critique, & nous l'avons inserée dans nos Mémoires de Decembre. Ceux de Mars de cette année montrent la Réponse à cette Critique: Et voici une suite de cette matiere chirurgique, qu'on croit devoir aussi raporter, puisque c'est une défense de la Critique; le Sr. Louïs, qui est actuellement Chirurgien de l'Hôpital général de la Salpêtrerie de Paris où il est fixé, nous la donne de la maniere suivante.

LE public est extrêmement intéressé à la perfection des moyens que l'on employe dans l'art de guérir. Diverses routes menent à cette

X 2

I.
*Défense de
la Critique
sur les pa-
naris.*

perfection; & si l'on a obligation à ceux qui par un génie fécond font d'heureuses découvertes, l'on n'est pas moins redevable à ceux qui se retracent de ce qu'un jugement précipité, & des idées peu digerées leur avoient fait avancer.

L'on imagine un moyen pour épargner aux malades la douleur que l'on leur fait souffrir dans les incisions des Panaris; la méthode consiste dans l'application d'un tourniquet que j'ai dit être inutile & pernicieuse. Pour ne laisser aucun doute sur cette vérité, je suivrai Mr. Juvet dans sa Réponse à ma Critique.

Le tourniquet est inutile dans les opérations des Panaris, s'il n'empêche pas la douleur dans les amputations. Mr. Juvet sachant, comme moi, que malgré son application les malades se plaignent à l'incision des chairs, tâche d'expliquer ces cris, vrais signes des douleurs qu'ils ressentent, d'une façon qui ne porte point contre son opinion.

Il nous représente pour cet effet le malade faisi de frayeur au seul mot d'amputation; frayeur qui redouble, dit-il, à l'aspect des couteaux, des aiguilles, & de la scie; cet aspect trouble l'imagination, & l'imagination frappée, réalise bien souvent les choses.

Mr. Juvet n'a pas apparemment remarqué dans le nombre des amputations qu'il a vû faire, que l'on a grand soin de dérober aux malades la vûe de ces instrumens *impitoyables*; c'est une règle de prudence que les étudiants en Chirurgie apprennent dans leurs premiers élémens.

Je suppose cependant, si l'on veut, l'imagination frappée, & je profite d'une contradiction de Mr. Juvet, en disant que le trouble de l'imagination suspend les esprits, les ramassé, pour ainsi dire,

dire, tous au cerveau, & doit rendre insensible; de là vient que dans la chaleur d'un combat, un homme est blessé par son adversaire sans le sentir. Voilà la sensibilité que donne le trouble de l'imagination.

Il veut que la ligature des vaisseaux soit aussi supportable que l'incision des chairs, & il vient de dire que *chaque manœuvre est un supplice* : Il dit que dans les amputations qu'il a vû faire, il ne s'est point aperçû du redoublement des cris des malades; je parle plus positivement, & je dis l'avoir toujours remarqué dans celles que j'ai faites, & dans celles que j'ai vû faire. J'en appelle à tous les Chirurgiens qui ont bien voulu y prêter quelque attention.

Il ne croit pas mes faits aussi insuffisans & si hazardés qu'il voudroit les faire paroître. Si le fait est faux, pourquoi chercher des raisons qui puissent l'expliquer; cependant dans la crainte qu'il a que réellement la ligature soit plus douloureuse que l'incision, il dit qu'il ne veut pas rapporter cette augmentation de douleurs à la compression du nerf, mais à son ébranlement réfléchi sur la partie qui est immédiatement au-dessus du tourniquet. Y a-t-il de la solidité dans ce raisonnement? Dans la supposition que les nerfs participent autant que les artères à la compression, & qu'après le tourniquet appliqué, le liquide nerveux ne puisse pas forcer *cette barrière que la compression oppose*, la partie du nerf qui est inférieure au tourniquet, doit être regardée comme inanimée, & par conséquent comme incapable de tremoussement; quand elle en seroit susceptible, il ne devroit point se communiquer, à cause de l'affaiblissement exact que l'on suppose aux parois du nerf, la

barrière ne doit-elle pas, selon lui, interdire tout commerce ?

Mr. Juvet a voulu philosopher *in utraque partem*, il nie & admet tout, cherchant également des raisons pour se tirer d'embaras.

Je ne nie pas cependant que la compression des nerfs, ne cause des engourdissemens, comme il arrive par exemple au nerf ischiatique, lorsqu'il est pressé par la résistance d'un corps dur, & par tout le poids du corps dans certaines attitudes ; mais ces stupeurs sont des dépravations & non des abolitions du sentiment ; ce qu'il est important de ne pas confondre, & l'on n'en sentiroit pas moins vivement l'impression d'un instrument tranchant qui désuniroit l'intégrité des parties.

Je demande de plus dans quel tems on doit faire les ouvertures des Panaris ? C'est, sans doute, quand la tumeur a suppuré, les douleurs ne diminuent-elles pas après la suppuration ? des incisions momentanées jetteront-elles alors plus de confusion dans l'économie animale que la violence des douleurs précédentes pour lesquelles le tourniquet ne peut point être proposé ?

Tels sont les fondemens d'une méthode, dont l'édifice est *inébranlable* ; telle est cette *plante* merveilleuse, dont les *racines* ne peuvent être extirpées.

Que ne peut-on faire usage de cette méthode dans les opérations de la taille, du bubonocelle & de tant d'autres ! mais cela seroit inutile, puisque malgré l'insensibilité des parties, l'imagination frappée pourroit faire croire au malade qu'il souffre : *Fortis imaginatio generat casum.*

La méthode de Mr. Juvet est pernicieuse. La ligature sera d'autant plus dangereuse dans les cas où il la propose, que les parties inférieures sont encore dans une tension considérable; quoi, pour ouvrir un Panaris, l'on appliquera un tourniquet proche de l'aisselle, *le conseil est précieux!* Les craintes de l'inflammation & de la mortification sont, dit-il, frivoles, illusoires & chymériques. Je renvoye Mr. Juvet à tous les Pathologistes; qu'il les consulte, il verra les fortes ligatures au nombre des causes externes de la gangrène; & y a-t-il ligature plus forte, que celle qui interdit tout commerce avec les parties inférieures?

Il est constant, dit-il, que cet accident (la mortification) n'est que la suite d'une inflammation considérable qui relâche le ressort des fibres; quelle erreur, quelle absurdité! Mr. Juvet n'a donc jamais vû des gangrènes occasionnées par une chute, qui n'est cependant que l'impression *momentanée* de la partie qui tombe sur le corps solide qui résiste; cette résistance qui n'est que d'un instant, froisse, comprime & meurtrit les fibres; les liqueurs nourricières s'épanchent dans cet endroit, le ressort des solides est perdu, les fluides s'engorgent, & voilà une mortification indépendante de l'inflammation. Les gangrènes scorbutiques, celles qui viennent du froid, celles qui succèdent aux incisions que l'on fait à des parties osseuses, ont-elles l'inflammation pour principe?

Mr. Juvet toujours en but à lui-même, craint un peu la contusion du tourniquet & les suites fâcheuses de cette compression; cette crainte le rend-elle chymérique? Il y a, dit-il, une précaution à prendre, c'est de lâcher & de retisser alternati-

alternativement le tourniquet. Belle manœuvre ; il faudroit que ceux qui veulent donner des préceptes d'un art, n'en ignorassent pas les premiers principes ; c'est une règle pour nous d'opérer promptement, *citò* : Règle dont nous ne nous départirons jamais, & règle à laquelle nos malades seroient fâchés d'être soustraits.

On soulage, dit-on, les parties malades en suspendant pour un tems la masse du sang qui s'y porte ; mais peut-on, par une compression circulaire, empêcher le sang de se porter à une partie, sans mettre obstacle en même-tems à celui qui en revient ; c'est opprimer les parties & non les soulager. Que veut dire Mr. Juvet, par une main habile qui serrant par gradation, empêchera le sang artériel de couler, & laissera au sang veineux le tems de retourner à sa source ? La compression, quelque graduée quelle soit, fait une égale impression sur le diamètre des tuyaux artériels & veineux, & par conséquent une diminution proportionnée dans les uns & dans les autres ; elle agira même plus promptement sur les veines, comme plus superficielles.

Mr. Juvet finit par montrer la voye sûre pour perfectionner les arts : C'est la raison & l'expérience, il dit celle-là trompeuse, & celle-ci très-sûre. Je suis bien aise de dire, contre le sentiment de Mr. Juvet, que l'expérience est trompeuse, qu'elle n'a pour objet que des cas singuliers, & que l'on ne conclut pas à *particulari ad universale*. Je le renvoye à Hyppocrate le Prince des Medecins internes & externes. Notre divin vieillard dit dans son premier aphorisme que l'expérience est dangereuse, *experimentum periculosum* ; la raison au contraire ne décide

decide qu'après avoir sérieusement examiné le fond des choses, c'est à elle que l'expérience doit être soumise, si l'on ne veut point tomber dans l'empyrisme : Nôtre jugement doit être la suite de nos réflexions, & c'est la raison qui fait réfléchir.

E N I G M E.

J'Ai des freres en quantité ?
Mais à pas un je ne ressemble :
Et j'ai si peu de vanité ,
Que lorsque nous sommes ensemble ,
Je leur cede la primauté.

Mon aîné vaut moins que le moindre .
Et je vauX encore moins que lui ;
Mais lorsqu'à lui je veux me joindre ,
Je lui sers d'un si bon appui ,
Que par cet heureux assemblage ,
Il peut alors plus que celui
Qui pouvoit huit fois davantage.

Quand je me trouve seul , je ne suis bon à rien ;
Mon unique désir est d'être en compagnie :
Et l'on me voit toujours faire beaucoup de bien
A ceux à qui l'on m'associe.

L'on dit que ma figure a des perfections ,
Qui ne se trouvent point en aucune autre chose ,
Et que pour faire d'elle une métamorphose ,
Bien des savans ont eu de fausses visions.

J'ai peur qu'en me cherchant avec un soin extrême
Vous n'en fassiez de même :

Ou que m'ayant trouvé, si vous me cherchez bien ;
Vous ne disiez de moi que vous ne tenez rien.

L'Enigme du mois passé est l'Echo.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable
au N O R D , depuis le mois dernier.

I.
Affaire du
Marquis de
Botta.

Russie. Cette Cour, loin de perdre de vûe ce qu'elle a commencé contre le Marquis de Botta, qui y a été Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, a fait déclarer à Mr. de Hohenholtz, Résident actuel de cette Souveraine, qu'elle ne pouvoit se départir de la satisfaction qu'elle avoit demandée; que l'Impératrice avoit donné tous les éclaircissemens nécessaires par rapport à l'affaire de ce Marquis; qu'Elle n'avoit rien allégué dont elle n'eût fourni des preuves autentiques, & qu'ainsi elle conservoit toujours l'espérance d'obtenir de Sa Majesté Hongroise une satisfaction convenable, proportionnée à l'exigence & à l'importance du cas. On a dépêché ensuite un Courier à Mr. Lanczinski, Envoyé Extraordinaire à Vienne, pour lui ordonner de déclarer la même chose aux Ministres de cette Cour-là. Or, les dépositions faites à la charge du Marquis, sont telles que les voici déjà rapportées dans les nouvelles publiques.

» I. Etienne Lapuchin, ci devant Commis-
» faire des guerres au département de la Ma-
» rine, & sa femme Nathalie, Anne Bestuchef
» & sa fille Anastatie, & Sophie de Lilienfeldt,
» femme du Chambellan de ce nom, ayant été
» interrogés séparément, & sans qu'on ait eu

» recours

» recours aux moyens violens dont les procé-
» dures de cette importance autorisent l'usage ,
» ont confessé volontairement & sans se con-
» tredire dans leurs dépositions , qu'ils ont con-
» firmées ensuite lorsqu'on les a menacés de
» la torture , sçavoir : Que dans le tems de la
» révolution arrivée en 1741. où l'Impératrice
» de toutes les Russies fut reconnüe légitime
» héritière du Trône paternel , diverses person-
» nes mal-intentionnées , qui avoient eu part
» au Gouvernement précédent , & qui s'étoient
» renduës criminelles de différente maniere ,
» ayant été envoyées en exil , au lieu de subir
» la peine de mort qu'elles avoient meritées ,
» le Marquis de Botta avoit témoigné aux dé-
» posans , sans aucune retenüe , son méconten-
» tement à cet égard , en desapprouvant & blâ-
» mant la nouvelle Régence ; & qu'il leur
» avoit par là fait connoître ses mauvaises in-
» tentions envers Sa Majesté Impériale , de mê-
» me que son attachement pour les intérêts de
» la Princesse Anne de Mecklenbourg , dont le
» rétablissement & celui de ses adhérens exilés ,
» lui tenoit extrêmement à cœur.

» II. Qu'après cette premiere ouverture de
» ses sentimens , il leur avoit beaucoup parlé
» de l'amitié intime que le Comte de Löwen-
» wolde , ci-devant Grand Matéchal de la Cour ,
» avoit entretenuë avec Etienne Lapuchin & sa
» femme , ainsi que de l'amitié d'Anne Bestu-
» chef pour son frere le Comte Michel de Go-
» loskin , & du désir extrême qu'elle avoit de
» le voir bientôt remis en liberté ; & qu'il s'y
» étoit pris de cette façon pour connoître leurs
» dispositions particulieres , d'autant plus qu'il
» sçavoit que ces trois personnes avoient déjà
» été

» été suspectes, lors des premières recherches ;
 » & même qu'on les avoit arrêtées comme
 » telles.

» III. Que le Marquis de Botta jugeant ces
 » dispositions propres à ses vûes, s'est adressé
 » d'abord en particulier à Anne Bestuchef, &
 » ensuite à Etienne Lapuchin & à sa femme ;
 » qu'il a trouvé le moyen, par ses insinuations
 » & par ses promesses, de les engager dans les
 » projets qu'il méditoit au préjudice de l'Im-
 » pératrice & de l'Empire de Russie ; qu'Anne
 » Bestuchef & Nathalie Lapuchin, liées ensem-
 » ble d'une amitié intime, se sont faites con-
 » fidence réciproquement des discours que le
 » Marquis avoit avec elles en particulier ; qu'il
 » s'est tenu ensuite, tantôt chez l'un, tantôt
 » chez l'autre, & chez le Marquis même, des
 » assemblées secrètes sur les moyens d'effectuer
 » leur projet ; que Sophie de Lilienfeldt y assi-
 » stoit ordinairement, & qu'Anastasia, fille
 » d'Anne Bestuchef, s'y est aussi trouvée quel-
 » quefois.

» IV. Que ces assemblées ne rouloient que
 » sur les mesures à prendre pour effectuer
 » leurs pernicious dessein ; que le Marquis de
 » Botta a tenu dans ces occasions, les discours
 » les plus indécens contre la personne de l'Im-
 » pératrice, contre la Régence & contre la
 » Cour, ainsi qu'il en est fait mention, mot à
 » mot, dans les actes de la procédure ; qu'il a
 » confirmé par là les coupables dans leur faute,
 » & a cherché d'attirer d'autres complices dans
 » le projet, comme il est arrivé par rapport à
 » Sophie de Lilienfeldt ; & qu'il a assuré dans
 » ces mêmes assemblées, qu'il n'auroit point
 » de repos qu'il ne vit la Princesse Anne &

» son

son fils rétablis dans la Régence.

» V. Qu'il a aigri l'esprit d'Anne Bestuchef
» contre l'Impératrice, en lui disant, que son
» frere étoit injustement exilé, aussi bien que
» les autres qui se trouvoient dans le même
» cas, & qu'il falloit travailler à leur déli-
» vrance, sans y épargner ni soins ni argent ;
» qu'il a offert d'y contribuer pour sa part,
» d'une somme considérable, & qu'il a même
» fait quelque avance dans cette intention,
» comme l'a déclaré Anne Bestuchef.

» VI. Que le Marquis de Botta ayant pré-
» paré les esprits de cette sorte, fit part aux
» coupables du dessein où il étoit de partir
» de Russie, en les assurant, que l'unique but
» de son voyage étoit de faire entrer le Roi de
» Prusse dans son projet, ajoutant, qu'il avoit
» tout lieu de croire, que ce Prince coopé-
» roit de toutes ses forces au rétablissement
» de la Princesse Anne de Mecklenbourg.

» VII. Que toutes ces choses ont été confir-
» mées unanimement par les dépositions du
» jeune Lapuchin, du Commissaire Sybin, du
» Knées Putarin, & du Lieutenant Moschhoff,
» qui sont les seuls qu'on ait appliqués à la
» question. »

On voit par là que l'affaire du Marquis de Botta devient plus sérieuse; aussi apprend on de Mr. Lanczinski, qu'après qu'il eut fait connoître aux Ministres de la Cour de Vienne, que dès que Sa Maj. Imp. Czarienne auroit obtenu satisfaction au sujet de la conduite de ce Marquis, & se feroit un plaisir de donner à la Reine de Hongrie & de Bohême des marques de son amitié comme auparavant, de même que

que de ses bonnes intentions, Sa Maj. Hongroise avoit recommandé à la commission établie pour l'examen de l'affaire, d'en peser toutes les circonstances avec l'attention la plus scrupuleuse, afin que si le Marquis de Botta étoit trouvé coupable des choses portées dans les dépositions que nous venons de donner, il en fût puni.

II.

Les Ministres étrangers à Petersbourg.

Comme la paix paroît à présent pour longtemps établie dans le Nord, par la réconciliation des Couronnes de *Suede* & de *Dannemarck*, on ne peut s'attendre, par conséquent, à des événemens fort intéressans, ni de l'Empire Rusien, ni de ces deux Couronnes, sur-tout pour l'étranger, à moins qu'elles ne songent à prendre quelque part à la guerre qui se fait actuellement sous un climat plus temperé. Mais aucun sujet ne les y engageant, il semble qu'on laissera solliciter les Ministres des Puissances belligerantes qui sont auprès de cette première Cour du Nord, sans prendre aucune résolution en leur faveur, quoique ces Ministres, savoir, ceux des Cours de Vienne, de Versailles, de Francfort, & de Londres, travaillent comme on le fait, à *Moscou* où est l'Impératrice, à des dépêches, qui, dans d'autres tems, auroient produit de l'effet. Chacun d'eux néanmoins se flatte que les choses sont favorablement disposées pour le succès de ses commissions, par les distinctions particulieres qu'ils reçoivent, & le bon accueil qu'on fait à tous, lorsqu'ils se présentent à la Cour. Mr. Tirawley, Ambassadeur d'Angleterre, a été fort gracieusé en arrivant à *Moscou*, on ne donne cependant point encore le détail de la réception qui lui a été faite; mais on n'oublie pas de publier, qu'à l'arrivée

L'arrivée du Marquis de la Chetardie à *Moscou*, il étoit dans un Cartoffe de la Cour à six chevaux, que l'Impératrice avoit donné ordre d'envoyer à sa rencontre; qu'il alla descendre au Palais le *Fort*, qui avoit été meublé pour lui; & que Sa Maj. Imp. lui a fait dire qu'il pouvoit se servir des équipages de la Cour jusqu'à ce qu'il eut reçu les siens de *Petersbourg*.

Ce fut le 22. Fevrier qu'arriva à *Moscou* la Princesse d'Anhalt-Zerbst accompagnée de la Princesse sa fille. Leurs Alteffes après avoir reçu dans le Palais où elles furent descendre, les complimens de la part de l'Impératrice, & du Grand Duc Successeur au Trône de toutes les Russies, elles se rendirent à la Cour, où elles reçurent de Sa Maj. Imp. un accueil également gracieux & distingué, & quelques jours après un présent consistant en une paire de bracelets garnis de pierreries estimé plus de deux cens mille roubles; la Princesse mere reçut ce présent, & la Princesse sa fille, des pendans d'oreilles de diamans & une croix de la même valeur. L'ordre de sainte Catherine fut ensuite conféré aux deux Princeses. La jeune qui est destinée en mariage au Grand Duc, se fait admirer de tous ceux qui la voyent tant par sa beauté, que par ses autres qualités personnelles. On l'instruit dans les dogmes de la Religion Grecque & dans la Langue Ruffienne, & dans peu le Prince son futur Époux sera déclaré majeur, & associé par l'Impératrice au gouvernement de ses vastes États.

Pour dire encore un mot des infortunés Prince & Princesse de Brunswich, on parle de leur assigner pour un séjour le Château d'*Oranienbaum* en Ukraine, bâti par le feu Prince de Menzikoff;

III.

La Princesse d'Anhalt-Zerbst.

IV.

Suite de l'affaire du Prince & de

la Princesse
de Brunf-
awich.

Menzikoff; ce Château est magnifique, situé dans l'endroit le plus agréable de la Province, & accompagné d'une Ville qui porte le même nom. Mais on pense qu'avant de leur donner ce séjour & à leur famille, ils resteront encore quelque-tems séparés, dans les lieux où ils sont relegués depuis leur sortie du Fort du *Dunnamunde*, dont nous avons fait mention le mois dernier. Cette future, ou prétenduë résidence à *Oranienbaum*, est, sans doute, la marque de clémence & de bonté que l'Impératrice veut donner, quant à présent, à ces illustres prisonniers, qui, outre la séparation personnelle qu'ils souffrent, n'ont aussi plus avec eux aucuns de leurs domestiques. A l'arrivée de ceux-ci sur la frontière de *Courlande*, on leur a signifié des défenses de jamais rentrer en Russie ou dans ce Duché, sans une permission expresse de la Cour.

D A N N E M A R C.

ON a compté tellement à *Copenhagen* sur la ratification du Roi de *Suede* à la Convention d'accommodement, que le Comte de Tessin Ambassadeur de S. M. Suedoise a signée, comme nous l'avons dit le mois dernier, avec les Ministres de cette Cour, que le Roi, sans l'attendre a donné ordre de désarmer tous les Vaisseaux qui étoient équipés, & de renvoyer les troupes dans leurs anciens quartiers. Sa M. a aussi révoqué une Ordonnance par laquelle elle avoit rappelé à son service tous ceux de ses Sujets qui étoient employés dans la marine des autres Puissances de l'Europe.

Cette ratification à l'accommodement étant arrivée, le Comte de Tessin a demandé son audience

dience de congé du Roi, & partit ensuite pour retourner à *Stockholm*.

S U E D E.

LE terme stipulé dans la Convention avec le Danemarck n'a pas non plus été attendu pour commencer à desarmer. On n'eut pas plutôt reçu à *Stockholm* la ratification de Sa Majesté Danoise, que l'ordre fut envoyé aux troupes qui étoient sur la frontière, de se séparer; le desarmement de la Flotte a suivi, & l'on a freté en même-tems des Bâtimens de transport pour reconduire les troupes Russiennes en *Finlande* & en *Livonie*, celles-ci attendant leur dernier ordre de *Moscou*, afin de s'embarquer.

Après l'arrivée d'un Courier de *Berlin*, qu'on fait en chemin, le mariage du Prince Successeur au Trône sera déclaré publiquement à la Cour. On a nommé depuis peu le Baron de Cederncreutz, pour se rendre incessamment à celle de Russie, revêtu du caractère d'Ambassadeur extraordinaire du Roi.

P O L O G N E.

DEpuis les mesures prises contre les soulevés de Lithuanie, dont il a été fait mention dans nos derniers mémoires, les troubles sont beaucoup apaisés; on ne laisse pas de continuer cependant à être de tous les côtés sur ses gardes.

On a envoyé un Commis du Bureau des Postes pour régler des relais sur la route ordinaire que tient le Roi pour venir de ses Erats d'Allemagne dans le Royaume; ce qui fait juger & espérer que Sa Majesté s'y rendra dans peu;

*Duel entre
le Comte de
Tarlo & le
Comte Po-
niatowski.*

entre-autres choses, afin que sa présence remédie à beaucoup d'abus qui se sont glissés, & rétablisse dans la tranquillité les affaires de plusieurs grandes Maisons, sur-tout celles de Tarlo & de Poniatowski, qui se trouve dans l'état le plus violent. Il y en a déjà eu une suite funeste, comme on va le détailler. Le Comte de Tarlo, Palatin de Lublin, fut un mécontentement qu'il comptoit avoir reçu du Comte de Poniatowski, Chambellan de la Couronne, lui écrivit des Lettres conçues dans des termes peu mesurés; auxquelles celui-ci ne pouvant pas paroître insensible, il prit la poste de la Russie Polonoise où il se tenoit, & se rendit à *Varsovie*. Y étant arrivé, il fit savoir le 11. Mars au Comte de Tarlo, que puisqu'il vouloit absolument se battre, il l'attendroit le lendemain à *Mariemont*. Ces deux Seigneurs se trouverent au rendez vous. Le Chambellan laissa le choix des armes au Palatin, qui prit le pistolet, tira le premier, & manqua. Le Comte Poniatowski tira dans le même-tems, mais son pistolet porta à faux. Le Comte de Tarlo jettant bas les siens, dit qu'il en falloit décider par l'épée. Il porta deux coups très-rudes à son adversaire, & dont l'un atteignit le poulmen. Celui-ci, quoiqu'ainsi blessé, revenant sur le Palatin, lui porta un coup, sous la mamelle droite, qui le fit tomber roide mort. Sur le champ on transporta le corps du Comte de Tarlo dans son Palais à *Varsovie*. Le Comte Poniatowski, dont la blessure étoit aussi mortelle, fut transporté dans les Cazernes du Régiment des Gardes de la Couronne, où il est mort quelques jours après. L'un & l'autre sont également regretés pour leur belles qualités ;
mais

mais les grandes Familles qui leur sont alliées , aigries de plus en plus par leur mort , semblent vouloir s'en venger , les unes sur les autres , si l'on ne trouve pas de moyen efficace pour les appaiser bientôt.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

F*Rancfort.* Tout ce qui auroit pû favoriser le projet mis sur le tapis d'assembler une Armée de neutralité dans l'Empire , a trouvé de l'opposition de la part des Princes Ecclésiastiques , aussi-bien que de celle des Electorats de Saxe & d'Hannover. Les Ambassadeurs de ces Princes ont fait ce qui dépendoit deux pour donner du poids aux raisons qu'ils ont alléguées contre ; & ces raisons paroissant goûtées , il n'est pas croyable que le dessein pour la formation de l'Armée , aura quelque exécution ; aussi veut-on aujourd'hui révoquer en doute que cette Cour en ait eu une véritable connoissance ; c'est du moins ce que le Comte de Zeil Wurtzach , son Ministre auprès du Cercle de *Souabe* , a fait entendre par un Mémoire qu'il présenta , dans le mois de Mars , aux Députés de ce Cercle assemblés à *Ulm*.

Il a été adressé depuis une Lettre circulaire de l'Electeur de Baviere aux Princes & Etats du même Cercle , aussi-bien qu'à ceux du Cercle de *Franconie* pour leur demander le passage pour l'Artillerie que ce Prince a à *Nuremberg* , & qui doit être transportée à *Philipsbourg*. Après cette Lettre il en parut une autre par laquelle S. A.

I.
Insuffisance d'une Armée de neutralité.

II.
Lettre aux Cercles de Souabe & de Franconie.

Electorale a fait savoir, qu'ayant résolu, d'assembler ses troupes en un corps, elle assureroit les Cercles sur le territoire desquels ces troupes passeroient, qu'on auroit soin de leur faire observer par-tout une exacte discipline, & que les arrangemens étoient pris pour leur faire trouver un magasin suffisant dans l'endroit où elles se rassembleroient.

C'est, selon toute apparence, aux environs de *Philipsbourg* que sera leur rendez-vous. Elles sont sorties de leurs quartiers, & se trouvent déjà sur le *Necker* & sur le *Myn*. On fait monter leur nombre à 30. mille hommes. Le Comte de *Seckendorff* continuera à les commander en chef : Il est de retour à *Francfort*, depuis la fin de Mars, du voyage qu'il a fait aux Cours de *Saxe*, de *Berlin* & de *Cassel*, sans qu'il paroisse que les commissions qu'il y étoit allé exécuter, aient eu du succès, à moins qu'on ne prenne pour quelque chose des instructions que le Roi de Prusse a envoyées, il y a quelque-tems, au Comte de *Dohna*, son Ministre à la Cour de Vienne, par rapport à trois articles d'importance, qui sont, 1. l'affaire de la Dictature, 2. l'indemnité sur laquelle la Cour de Vienne insiste, 3. le maintien de l'élection & de la dignité Impériale. Comme on voit dans toutes les Villes Impériales un extrait de ces Instructions, & qu'on en fait montre, nous croyons aussi en devoir faire ici un extrait.

III.
Déclaration
du Roi de
Prusse.

Sur le premier objet, qui est la *Dictature*, le Roi de Prusse déclare, qu'il ne souffrira point, que sous prétexte de la disposition de la *Bulle d'Or*, on attaque, ou que l'on mette en question la validité de l'Élection du Chef de l'Empire, comme si c'étoit une chose qui fût encore sujette

fujette à contestation ; mais qu'il s'y opposera au contraire de toutes les forces , conjointement avec les autres Princes & Etats de l'Empire.

Quand au second point , Sa Maj. Prussienne dit qu'elle ne souffrira pas non plus qu'on fasse de cette élection , l'objet d'un grief , ou d'un dédommagement particulier à la future Paix , ni que l'on prétende sur ce sujet , demander quelque chose au - delà du rétablissement de la voix de Bohême dans son activité.

Par rapport au troisième article , le Roi de Prusse réitère les déclarations qu'il a déjà faites de l'intention où il est de concourir , de tout son pouvoir , au maintien de la dignité Impériale , dans toutes les occasions où cette dignité pourroit être blessée , soit par des démarches qui y seroient contraires , ou par des écrits qui y donneroient quelque atteinte.

On fait depuis long - tems que telle est la maniere de penser de Sa Maj. Prussienne sur l'affaire de la Dictature , & sur celles qui lui ont fait donner cette présente déclaration. Une Lettre de ce Prince rapportée dans nos mémoires de Février dernier , page 139. le fait connoître. Mais le Roi de la Grande - Bretagne éloigné de ces principes , a répondu , dans un tout autre goût à la Lettre du 22. Novembre , qui se trouve au commencement de nôtre Journal du même mois de Février. On a d'ailleurs la conviction de ce que nous avançons , par ce qui est inséré pages 207. & 225. du Journal de Mars : & comme de pareilles pièces demeurent rarement sans réplique , il en a été fait une de la part de la Cour de Francfort , dont voici la substance & les termes.

• L'Empereur auroit souhaité de trouver les

IV.
Lettre de
la Cour de
Francfort
au Roi
d'Angle-
terre.

» raisons & les motifs allégués par le Roi de
» la Grande Bretagne dans sa dernière Lettre,
» assez convaincans pour pouvoir se persuader,
» que l'honneur & la dignité de l'Empire, ne
» courent aucun danger dans l'affaire dont il
» est question. Le nœud de cette affaire ne dé-
» pend point de quelques questions incidentes,
» mises au hazard sur le tapis, mais des que-
» stions principales qui mettent la chose dans
» tout son jour : Elles se réduisent à ceci :
» *Que Sa Majesté Britannique, conjointement avec*
» *les autres Electeurs, a élu Sa Majesté Impériale*
» *pour Chef de l'Empire : Que tout l'Empire l'a*
» *reçue, sans aucune contradiction, en cette qua-*
» *lité, & que toutes les Puissances étrangères l'y*
» *ont reconnuë : Que Sa Dilection la Grande Du-*
» *chesse de Toscane refuse seule de l'y reconnoître ;*
» *& que non contente de déclarer nul & inva-*
» *lide tout ce qui a raport à l'élection, elle exige*
» *que l'on admette parmi les actes du Collège*
» *Electoral, des pièces & déclarations qui annul-*
» *lent & détruisent l'ouvrage même de ce Collège.*
» L'Empereur laisse au jugement de tout le
» monde impartial, si un Membre aussi confi-
» dérable du Collège Electoral & de l'Empire
» que l'est le Roi de la Grande-Bretagne, peut
» approuver, soutenir & défendre ce qui casse
» & annule son propre fait & celui des autres
» Electeurs, & le déclare contraire aux Loix :
» Que si son élection est invalide comme Sa
» Majesté Britannique ne sauroit en disconve-
» nir, il n'est pas possible de protéger des pié-
» ces qui la déclarent nulle : Que si ces pièces
» doivent passer pour valides, & être reçues
» comme telles, Sa Majesté Impériale demande
» comment il est possible de concilier pareille
» chose

» chose avec ce que Sa Majesté Britannique,
» en qualité d'Etat de l'Empire, doit au Chef
» Suprême, & comment cela peut s'accorder
» avec les prérogatives du Collège Electoral &
» avec le système de l'Empire. Il en est de
» même (poursuit-on dans cette Lettre) à
» l'égard de la Diète; Sa Majesté Britannique
» reconnoît cette assemblée légale, & les réso-
» lutions qui s'y prennent, stables, sans pou-
» voir être censurées comme invalides. Sa Di-
» lection, la Grande Duchesse de Toscane
» soutient directement le contraire, & prétend
» que l'Empire reçoive des pièces, de l'accep-
» tation desquelles résultent des sentimens si
» opposés à ses Constitutions. L'Empereur
» demande donc comment le Roi de la Grande-
» Bretagne peut adopter à la fois deux senti-
» mens contraires, l'un de reconnoître pour
» légitime ce que l'Empire reconnoît tel, &
» l'autre d'approuver au lieu de rejeter, une
» prétention de la Cour de Vienne, qui infir-
» me ce que l'Empire reconnoît valide : Qu'il
» n'y a point de distinctions, de subterfuges,
» ni d'objections capables de concilier une
» contradiction aussi manifeste que celle de con-
» sidérer une affaire comme légale & terminée,
» & de vouloir cependant justifier & approu-
» ver ce qui la déclare nulle & invalide. »

On rappelle ensuite ce qui s'est passé lors de
la Protestation du Baron de Brandau, que Sa
Majesté Britannique avec tout le Collège Ele-
ctoral jugera ne pouvoir être admise dans les
actes de l'Empire, & on finit la Lettre de cette
manière. » *Fai d'autant plus de sujet de ne pas*
» *arrêter Vôtre Majesté par des représentations*
» *ultérieures, que je m'apperçois qu'elle doit avoir*

» pris la ferme résolution de ne me point ren-
 » dre justice, ni de se ranger aux principes sur
 » lesquels je me fonde dans cette affaire, quelque
 » forts & irréfragables qu'ils puissent être : Mais
 » comme ceux que Vôtre Majesté établit dans sa
 » Lettre pourroient paroître de conséquence à tout
 » le Collège Electoral, & même très-préjudicia-
 » bles à ses droits, à ses prérogatives & à ses im-
 » munités, Vôtre Majesté jugera elle-même, selon
 » sa haute pénétration, des suites qui peuvent en
 » résulter. »

Telle est la teneur de la Lettre écrite en
 dernier lieu au Roi d'Angleterre. Cette Cour
 nous montrant encore deux pièces qui ont été
 portées à la Dictature publique, on donnera ici
 de suite le précis de la première qui fut présentée
 par le Ministre de Baviere le 20. de Mars. C'est
 un mémoire portant en substance ce qui
 suit.

V.
 Mémoire
 du Ministre
 Bavarois,
 sur l'état de
 la Baviere.

» Que les Etats de la Maison Electoral de
 » Baviere, après tout ce qu'ils ont souffert de-
 » puis le commencement de la guerre, se trou-
 » vent encore occupés présentement par 56.
 » Bataillons & 19. Régimens de Cavalerie de
 » troupes ennemies : Qu'une disproportion aussi
 » grande, abîme entièrement ce pauvre Pays :
 » Que rien n'est plus touchant que les relations
 » qu'on reçoit de l'état déplorable dans lequel
 » les habitans sont réduits : Que le Clergé suc-
 » combant sous le poids des impositions, &
 » n'ayant plus d'autres ressources que dans ce
 » qui appartient aux Eglises mêmes, se trouvera
 » bientôt obligé d'abandonner ses Commu-
 » nautés, pour aller demander la charité hors
 » du Pays : Que la Noblesse, épuisée par des
 » exactions continuelles & par la ruine de ses
 » biens,

33 biens, est tombée dans un état de désolation
33 qui augmente encore tous les jours : Qu'un
33 grand nombre de Bourgeois, plongés dans
33 une affreuse misère, & dont les maisons ont
33 été pillées ou détruites par le feu, n'ayant
33 plus aucune ressource pour vivre, ont pris le
33 parti d'abandonner les lieux de leur demeure,
33 & d'aller mendier avec leurs familles : Que
33 la condition des habitans de la campagne n'est
33 pas moins triste, puisque le dommage causé
33 aux terres a obligé plusieurs milliers de pay-
33 sans, de les abandonner, & que ceux qui y
33 restent, sont dans une si grande indigence,
33 qu'à peine ont-ils de quoi se préserver de la
33 famine : Qu'il y a plus d'un endroit dans le
33 Pays où ce fleau s'est déjà fait sentir bien ru-
33 dement, & où les habitans ont été réduits aux
33 extrémités les plus fâcheuses : Que les fonda-
33 tions pieuses se ressentant de la calamité gé-
33 nérale, il n'y a plus d'azile ni de soulagement
33 pour les malades, ni pour les pauvres, qui
33 périssent à vûë d'œil, faute des secours les
33 plus nécessaires : Qu'enfin il semble que l'u-
33 nique but qu'on se propose, par une conduite
33 si éloignée de tout ménagement, soi de mettre
33 la Baviere hors d'état de jamais se relever des
33 maux qu'elle souffre : Que c'est pour les ar-
33 rêter, ou du moins les faire diminuer, que
33 l'Empéreur s'adresse aux Etats de l'Empire,
33 dans l'espérance qu'ils prendront les mesures
33 les plus convenables pour mettre fin à cette
33 oppression : Que l'humanité les en sollicite,
33 que la Religion le leur recommande, & que
33 l'attachement zélé qu'ils font profession d'avoir
33 pour lui, ne lui laissent aucun doute qu'ils
33 n'ayent égard à ce qu'il leur représente, puis-
que

» que la Baviere n'est sujette à aucune préten-
 » tion, & qu'elle est le patrimoine du Chef de
 » l'Empire, &c.

VI.
 Décret de
 Commission
 sur la mê-
 me matiere.

Un Decret de Commission est l'autre pièce : Il est du 24. du même mois de Mars, & relatif au Mémoire sur l'état de la Baviere; on y expose d'une maniere encore plus forte, l'état dans lequel est réduit l'Electorat de Baviere. On le porta à la Dictature le 31. Les Etats de l'Empire y sont exhortés, de la maniere la plus forte & la plus touchante, à prendre les mesures nécessaires pour délivrer la Baviere des troupes qui l'occupent, & pour procurer au Souverain un dédommagement convenable, d'où puisse résulter le rétablissement de la tranquillité dans l'Empire: Voici les termes par lesquels finit ce Décret plaintif.

Sa Maj. Imp. met avec justice sa confiance dans les sentimens zelés qui animent les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & qui les rendent aussi attentifs à contribuer au salut de l'Empire en général qu'à conserver à chaque Membre son Etat & ce qui lui est propre. Elle espere que non-seulement ils desaproveront hautement cette occupation injuste qui se continue par violence, contre les Loix & les Constitutions fondamentales de l'Empire, sur ses Etats & Pays héréditaires, exempts de toutes prétentions fondées en droit, ou de quelque autre nature que ce soit; mais qu'aussi ne leur étant pas possible de voir d'un œil indifférent, que ces Pays soient opprimés d'une maniere si inouïe entre des Chrétiens, & à plus forte raison entre des Puissances si étroitement liées par le sang, ils délibéreront sur les moyens les plus propres de faire cesser des vexations si considérables, de mettre fin aux troubles présens, & de prévenir de nouveaux maux dont en est menacé par la continuation de la guerre, afin de travailler ensuite,

moyennant une satisfaction équitable & une indemnité raisonnable & suffisante, au rétablissement de la paix & de la tranquillité dans la chere Patrie; à quoi S. Majesté a toujours été disposée de prêter les mains, & continué d'être encore dans les mêmes dispositions. Elle s'attend donc que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, après avoir délibéré sur ce sujet, prendront, d'un commun accord, une résolution aussi solide que le lien indissoluble entre le Chef & les Membres & le maintient du système de l'Empire, le requierent, sur-tout à présent que ce système est blessé dans une de ses parties la plus essentielle.

Voilà comme la Cour s'explique sur la situation où se trouve la Baviere. On fait néanmoins de ce Pays, que les Commissaires Autrichiens préposés au Gouvernement, ayant fait demander vers la mi-Mars 500. mille florins aux diverses Régences pour l'entretien des troupes pendant les mois d'Avril, de Mai & de Juin, des représentations de ses Régences, ont effectué une modération de la somme, à 300. mille florins; on n'est pas moins informé qu'afin de procurer du soulagement à l'Electorat, il y a ordre d'en faire marcher la plus grande partie des troupes, vers le Rhin. Mais c'est qu'il y a comme certitude que la Reine de Hongrie & de Boheme se trouvant autant que libre d'employer la plus grande partie de ses forces de la maniere la plus convenable à ses intérêts, elle fera agir sur ce fleuve tout ce dont elle pourra se passer ailleurs. Plusieurs Régimens d'Infanterie & de Cavalerie se sont déjà rendus sur la Lech pour y former un Camp.

Les troupes de France sont de leur côté aussi en mouvement pour se mettre en campagne, & tenter d'exécuter leurs desseins qu'on dit être de rentrer en Baviere, ou de pénétrer dans l'Electorat

torat d'Hannover ; une Déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre, faite dans le Cabinet à Versailles le 15. Mars, & publiée le 30. du même mois, donne matiere au bruit d'une entreprise formée sur ce dernier Electorat. Mais le tems nous apprendra mieux s'il y a du réel en ceci, ou de l'imaginé. Quoiqu'il en soit, depuis cette Déclaration de guerre, on assure qu'un nouveau Traité d'Alliance entre les Cours de *Francfort*, de *Versaille* & de *Madrid* paroitra incessamment, pour le soutien des intérêts de la premiere ; on s'attend de le voir signer à *Francfort* où le Roi d'Espagne a actuellement un Ambassadeur Plénipotentiaire, qui est le Comte del Bene de Masseran. Ce Seigneur nommé Envoyé Extraordinaire de S. M. Cath. à la Cour de Russie, s'étoit arrêté à *Paris* jusqu'au mois de Mars dernier, qu'il en partit & arriva sur la fin du même mois pour remplir sa nouvelle Ambassade. Le Comte de Baviere est aussi arrivé le 7. Avril de *Paris* à *Francfort* avec caractère d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France.

VII.
Autres
dispositions
pour la cam-
pagne.

Les environs du *Rhin* & du *Meyn* présentent que ce que l'ouverture d'une campagne occasionne, & entre-autres, la marche des troupes, qui, sorties de tous les côtés de leurs quartiers, la dirigent vers leurs campemens, l'arrivée des Généraux & Officiers à leur Corps, des trains d'Artillerie & de toutes sortes de munitions qui se voiture, des ouvrages que l'on construit & qu'on répare dans les Places qu'on croit susceptibles de quelque visite ennemie, & choses de cette nature, qu'il seroit superflu de mettre dans de longs récits. Il défile sur-tout beaucoup de troupes de la Reine de Hongrie & de Boheme vers les Pays - Bas Autrichiens, où S. M. aura en-
viros

viron 25. mille hommes de ses propres troupes ; il y en a qui s'y rendent du *Brisgau*, & qui seront remplacées par d'autres attendus de la *Baviere*, & auxquelles devront se joindre 4. mille Hussards & 8. mille tant Croates que Pandoures. Ce dernier Corps sera commandé en chef par le Baron de Bernclau, Lieutenant-Général des Armées de la Reine, qui aura sous ses ordres les Colonels Trenck & Menzel. Il restera néanmoins en *Baviere* une Armée d'environ trente mille hommes aux ordres du Comte de Bathiani, si les circonstances ne changent point.

Quand à la grande Armée de S. M. sur le *Rhin* au commandement du Sérénissime Prince Charles de Lorraine, elle doit consister au moins en 80. mille hommes. Le Comte de Traun, commandera sous Son Altesse Sérénissime, de la manière que le faisoit le feu Comte de Kevenhuller. Il est déjà arrivé de *Vienne* à *Munich*. L'Armée de la Reine dans les Pays-Bas n'aura pas non plus d'autres Général en chef que le Ser. Prince Charles. Nous avons dit le mois dernier que cette Souveraine auroit aussi un Corps d'observation en Bohême de 25. à 30. mille hommes, la plupart miliciens, aux ordres du Comte Olivier de Wallis, rien ne paroît avoir été changé depuis dans cette disposition. A l'égard du Corps qui s'assemble en *Moravie*, le Prince Venceslas de Lichtenstein est nommé pour le commander.

L'Armée d'Italie restera sous le commandement du Prince de Lobkowitz, & passera les 35. mille combattans. On voit une liste détaillée de tous les Régimens qui composent ces diverses Armées, & des Officiers Généraux qui y serviront ; mais que nous passerons, à cause des changemens qui sont assez ordinaire dans de

VIII.
Armée des
Alliés dans
les Pays-
Bas.

semblables arrangemens.

Vienne. Comme on vient de donner en gros l'état des forces dont les Armées de la Reine vont être composées, il n'y a plus à y ajouter que celle qui se forme dans les Pays-Bas Autrichiens, elle aura, outre les 35. mille homme de troupes de S. M. 22. mille Anglois Nationaux, 6. mille Hessois à la solde de la Grande Bretagne, 16. mille Hannoveriens à la même solde, 6. mille autre Hannoveriens, 20. mille Hollandois, outre vingt mille autres prêts à être employés où la Cour le jugera à propos; ainsi 95. mille hommes dans cette Armée alliée, sans comprendre les derniers 20. mille Hollandois, dont la destination n'est point fixée au juste, sans comprendre non plus les Hussars & Compagnies franches de la Reine, non plus que les Garnisons des Places de ces Pays.

Ce fut le 21. Mars que partit de cette Ville pour *Munich* le Comte de Traun Felt-Maréchal des Armées de la Reine; & après lui sont partis tous les Généraux destinés à servir dans l'Armée du *Rhin* qu'il commandera; ils recevront à *Munich* les ordres qu'il leur donnera pour assembler les troupes. Le Comte de Dohna, Envoyé Extraordinaire de la Cour de Berlin, étoit parti le 14. pour *Bresleau*, où le Roi de Prusse son Maître se trouvoit alors, afin de lui rendre ses devoirs, & l'entretenir de matieres qui ont rapport aux circonstances de la conjoncture présente. Il ne partit qu'après avoir eu la veille & le jour précédent, deux longues conférences avec le Grand-Duc Co-Régent. Le 29. étant de retour de son voyage, il fut le lendemain en conférence avec les Ministres de la Reine, qui ont paru fort satisfaits du rapport

por qu'il leur a fait des dispositions dans lesquelles il a trouvé S. M. Prussienne, pour le maintien de la bonne intelligence avec la Cour : Intelligence qui sera d'ailleurs ménagée à *Berlin* par le Comte Urtin de Rosenbergh, Conseiller d'Etat actuel & Ministre de Conférence, qui s'y est rendu en qualité d'Envoyé Extraordinaire de la Reine.

Le Comte de Dohna reçoit encore de tems en tems des instructions sur l'affaire du Marquis de Botta. Après qu'il eut communiqué aux Ministres ce qui en est rapporté à l'article de Russie de ce Journal, il a été ordonné aux Marquis de se tenir chez lui, & de n'en sortir que pour comparoître devant ses Commissaires. Le Comte de Wurmbrand est Président de cette commission.

On ne veut point craindre que la bonne harmonie avec la Cour de *Berlin* vienne à s'altérer, puisqu'elle paroît résoluë de la maniere la plus forte, de garder religieusement le Traité de *Breslau*, & qu'elle en a fait sa déclaration. On apprend néanmoins que depuis le retour à *Berlin* du voyage que le Roi de Prusse a fait en Silesie, il y a donné ordre à douze Bataillons & à 25. Escadrons de ses troupes, de se tenir prêts à marcher, mais on ne fait pas encore vers quels endroits cette marche sera dirigée. La Cour est aussi assurée du côté de la Saxe, qu'elle n'agira nullement dans la conjoncture d'une manière qui puisse lui préjudicier ; l'alliance & l'amitié renouvelées de puis peu le porte ; nous en avons fait mention dans nos mémoires de Fevrier dernier, en rapportant la substance du Traité conclu le 20. Decembre avec S. M. Polonoise Electeur de Saxe.

Comme les articles de ce Traité n'ont
paru

IX.
*Articles du
Traité entre
la Reine &
le Roi Au-
guste de Po-
logne.*

paru que depuis peu, il convient de les donner en substance. Ils sont au nombre de sept : Le premier établit une union & une amitié constantes entre les deux Cours. Le Roi Electeur renouvelle par le second les engagements qu'il a contractés en 1733, pour la garantie de la Pragmatique - Sanction. La Reine reconnoit de son côté, & assure par le même article à la Maison Royale & Electorale de Saxe, le droit de succession éventuelle à tous les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, comme étant dévolus, au cas d'extinction de la postérité de feu l'Empereur Charles VI. à la Reine Epouse du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & aux descendans mâles & femelles de cette Princesse, à cause de sa qualité de fille aînée de l'Empereur Joseph, & en vertu de l'ordre de succession établi par la même Pragmatique. Les deux Cours promettent à l'article III. de s'entrescourir mutuellement, en cas d'attaque, savoir, le Roi de Pologne Electeur de Saxe, de 8. mille hommes d'Infanterie & de 4. mille de Cavalerie qu'il fournira à la Reine lorsqu'il en sera requis, & S. M. de 4. mille hommes d'Infanterie & de deux mille de Cavalerie qu'elle fournira au Roi de Pologne lorsqu'elle en sera pareillement requise. Par le quatrième article, les deux Cours promettent de ne point contracter d'engagemens contraires au présent Traité. Elles sont convenuës par le cinquième d'inviter l'Impératrice de Russie & le Roi de la Grande Bretagne, à y accéder. On est aussi convenu par l'article sixième de nommer des Commissaires de part & d'autre, pour régler les limites des deux Etats. Le VII. article fixe le terme de six semaines pour l'échange des ratifications. Il y a aussi quelques articles secrets qui regardent les

les affaires de l'Empire, & qui expliquent les cas dans lesquels le Roi de Pologne Electeur de Saxe sera tenu de fournir les secours auxquels il s'oblige.

Pendant que la Cour s'assure ainsi les principales Cours de l'Empire, & que les autres demeurent dans la neutralité qu'elles ont embrassée sur la guerre présente, elle reçoit de Mr. de Penckler, son Résident à Constantinople, des Lettres, dans lesquelles il mande, qu'il vient de terminer heureusement le grand ouvrage auquel il étoit occupé avec les Ministres de la Porte, en convenant d'un Traité particulier qui regardoit les limites des Etats des deux Puissances, & que ce Traité en fixe les bornes avec tant de précision & de clarté, qu'il n'y aura plus dans la suite aucunes difficultés à craindre sur cette matiere.

X.
*Limites
régées avec
la Turquie*

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

LE combat naval qui s'est donné dans les mers de Toulon le 22. Fevrier, n'ayant en rien facilité l'introduction de l'Infant d'Espagne Don Philippe en ce Pays, & le Prince de Lobkovitz ayant reçu dans son Camp de Rimini des ordres positifs de la Cour de Vienne d'attaquer les Espagnols, il fit d'abord les dispositions nécessaires à cet effet. Le 5. Mars il alla reconnoître leur position aux environs de Pesaro, & fit la nuit suivante un détachement sur la droite pour prendre leurs retranchemens en flanc. Le 6. les autres détachemens de son Armée marcherent vers la riviere de Metauro; ce qui fit prendre la résolution à Mr. de Gages, commandant l'Ar-

I.
*L'Armée
Espagnole
décampée
de Pesaro.*

Z. mée

mée Espagnole , d'abandonner son Camp retranché , de faire marcher l'avant-garde vers *Maccarata* , & de la suivre avec le reste , de même qu'avec l'arrière-garde , composée de 1600. Fantassins & de 1200. Chevaux.

Y I.
*Cette Armée pour-
 suivie par
 celle d'Autriche.*

Malgré la précaution que les Espagnols avoient eue de brûler les ponts sur la rivière de *Metauro* , un corps de Hussars Autrichiens ne laissa pas de passer cette rivière le 9. au matin , & d'aller se poster à quelque distance de l'Armée du Comte de Gages. Ce Général ayant rassemblé toutes ses forces à une demie lieue de *Sinigaglia* , les mit en bataille , & demeura plus d'une demie heure dans cette posture , après quoi il continua sa marche sur trois colonnes , tirant vers *Fiumicino* , pour y mettre en sûreté ses bagages qu'il avoit retirés de *Sinigaglia*. Mais à peine fut-il en marche , que les Hussars se mirent à sa poursuite ; quelque célérité qu'ils firent ils ne purent néanmoins atteindre qu'une partie de l'arrière-garde , dont quelques hommes furent tués & faits prisonniers. Les Espagnols avoient à cette arrière-garde plusieurs pièces de campagne , dont ils tirèrent sur les Hussars , & il y en eut une trentaine de tués & de blessés.

Le Comte de Gages avoit été obligé de laisser à *Sinigaglia* plusieurs affûts de canon , & une certaine quantité de farine & d'autres substances. Les Hussars qui en furent avertis , s'emparèrent du tout , en revenant de leur poursuite.

Un gros corps d'Infanterie & de Cavalerie Autrichienne joignit les Hussars le 10. Ceux-ci soutenus par ce renfort , marcherent de nouveau à la poursuite des Espagnols , & par leur diligence les ayant atteints sur la route d'*Ancone* ,

il

il y eût une vive escarmouche à quelque distance de ce dernier endroit. Les Espagnols y perdirent une soixantaine de Soldats, qui furent tués ou faits prisonniers ; mais on fait monter plus haut la perte des Hussars , à cause des petites pièces de campagne dont les premiers continuoient à faire feu pendant leur marche.

La désertion a été très-grande dans l'Armée Espagnole depuis les premiers jours de sa retraite , jusqu'à ce qu'elle arriva le seize sur la rivière de *Tronto* , qui sépare l'Etat Ecclésiastique d'avec le Royaume de *Naples*. On assure qu'elle approche les trois mille hommes ; il ne devoit plus ainsi y avoir qu'environ douze mille hommes dans cette Armée , d'autant qu'elle n'étoit que de quinze mille à son départ de *Pesaro* , & qu'elle a été assez harcellée dans sa retraite.

Le 16. le Prince de *Lobkowitz* , toujours à la poursuite , arriva à *Recanati* , & de-là à *Fermo* , mais sans avoir pû atteindre son ennemi qu'avec des troupes irrégulieres & des Hussars. Il a dépêché de *Fermo* un Courier à *Vienne* pour y donner avis de la retraite des Espagnols vers le Royaume de *Naples* , & pour savoir s'il devoit les poursuivre au-de-là des frontieres de l'Etat Ecclésiastique , faisant néanmoins ses dispositions pour entrer également dans ce Royaume , au cas que le retour du Courier dépêché , lui en apportât l'ordre.

Le Duc de *Modene* étoit revenu de *Venise* III.
joindre l'Armée Espagnole, lorsqu'elle appro- Les Espa-
choit de *Lorette*. Les gros bagages de cette gnols arri-
Armée passerent le 17. la *Tronto* ; l'Artillerie la pas- vés dans le
sa le lendemain , & le 19. après que les ponts Royaume
furent rompus , sur lesquels cette Armée étoit de *Naples*.
Z 2 passée ,

passée, elle se rassembla dans le Royaume de Naples. Le Duc de Modene & le Comte de Gages avoient préalablement envoyé un Courier à Sa Majesté Napolitaine avec des dépêches portant en substance « que comme les Autrichiens, » depuis qu'ils ont été joints par les renforts » qu'ils attendoient d'Allemagne, faisoient des » dispositions pour lui couper la communication avec le Royaume de Naples, il avoit » jugé à propos de prévenir leur dessein, en se » repliant avec son Armée sur *Lorette* : Que » les troupes dont elle est composée, avoient » fait leur retraite en si bon ordre, que la Cavalerie légère des Autrichiens, qui étoit à » leur poursuite, n'avoit pû les entamer ; & » que comme les circonstances dans lesquelles » il se trouvoit, pourroient l'obliger d'aller se » poster avec son Armée sur le territoire du » Roi, il espéroit que Sa Majesté voudroit bien » lui en accorder la permission. »

Un Conseil ayant été tenu à *Naples* sur cette proposition, le résultat en a été, que le Roi pouvoit accorder au Duc de Modene & au Comte de Gages leur demande, sans enfreindre la neutralité du Royaume ; mais que pour éviter les inconvéniens que la proximité des Autrichiens pourroit faire naître, il étoit nécessaire en même-tems de faire avancer vers les confins de l'Etat Ecclésiastique, un corps de troupes Napolitaines, qui servit à maintenir la neutralité, & qui empêchât les partis Autrichiens de commettre des incursions sur le territoire de Sa Majesté. Le Roi fit savoir là-dessus au Duc de Modene & au Comte de Gages, qu'il consentoit de recevoir les troupes Espagnoles sur son territoire, à condition qu'elles se conformassent exactement

à la neutralité qu'il observe dans la présente guerre, & ayant depuis résolu de se mettre à la tête de l'Armée qu'on avoit assemblée en partie vers les frontieres, Sa Maj. partit le 24. pour *Chieti*, où ses équipages de campagne furent envoyés quelques jours auparavant. L'Ambassadeur de France, & les autres Ministres étrangers l'accompagnent, aussi-bien que le Duc de Sales-Montalegre, Secrétaire d'Etat.

Voilà ce que présentent les Armées jusqu'à la fin de Mars. Celle de la Reine de Hongrie & de Bohême, forte de 23. mille hommes, & dont le quartier général est à *Fermo*, s'est étendue jusqu'à *Grotte à Mare*, & a des postes avancés sur la *Tronto*. Le Prince de Lobkowitz rassemble toutes les barques & batteaux qu'il y a sur la côte, pour s'en servir à jeter des ponts sur cette rivière. Il fait en même-tems de grands magazins dans le Pays qui est derrière lui, & tout est prêt ainsi de son côté à pénétrer aussi dans le Royaume de *Naples*. Si l'on dit juste, il le fera; car on se persuade que puisque l'entrée en a été ouverte aux troupes d'Espagne, Sa Maj. Hongroise demandera qu'elle le soit aussi aux siennes, & qu'en cas de refus, ceci ne pourra être regardé que comme une infraction formelle de la neutralité à laquelle Sa Maj. Sicilienne s'est engagée; Mais les dépêches du Courier attendu de retour de *Vienne* en décideront. L'Armée Espagnole étoit sur la fin du même mois sous le canon de *Pescara*, & ses postes avancés à *Attri*, où nous la laisserons jusqu'au mois prochain. Le Comte de Gages en a dépêché un Exprés à *Madrid*, dont il attend le retour, pour mettre ses troupes dans des quartiers de rafraichissemens.

Genes. Nous avons fait remarquer le mois

dernier dans quelles dispositions se mettoit cette République pour conserver le Marquisat de *Final*; on n'a rien ce mois-ci à y ajouter, si-non qu'elle a donné ordre d'assembler un corps d'onze mille hommes le long de la côte, lequel sera composé en partie de Milices, & le reste de troupes réglées, & que la Garnison de *Final* soit renforcée de nouveau. Le Roi de Sardaigne n'ayant d'ailleurs rien formé de sérieux contre cet Etat depuis la déclaration qu'il a faite, & que nous avons rapportée, il attend vraisemblablement que les choses qui le touchent de plus près, soient débroüillées, savoir, ce qui se passe dans ses propres Etats, où nous allons conduire, pour un moment, nos Lecteurs.

Piémont. Sur ce que les Espagnols & François, qui sont en *Provence*, ne peuvent plus être que très-difficilement secondés par leurs Escadres, dans le dessein de pénétrer en Italie, sur-tout depuis l'événement arrivé en mer le 22. & le 23. Février, ils cherchent présentement à ouvrir pour cet effet la campagne par le siège de *Nice* ou de *Villefranche*, en tentant le passage du *Var*; & comme il pourroit y avoir de la vraisemblance en ceci, d'autant plus qu'ils ont construit quelques redoutes sur cette riviere, le Roi a jugé à propos de se rendre à *Nice*, & s'y tient

IV. *Le Roi de Sardaigne à Nice.* depuis le commencement de Mars. Il y avoit sur la fin du même mois 28. Bataillons de ses troupes dans ce Comté, retirés de diverses Places du *Piémont*, & quelques détachemens sur le *Var* pour observer les mouvemens des troupes Françaises & Espagnoles. On en attendoit alors un plus grand nombre, entre lesquels seront quatre Bataillons qui reviennent de la *Lombardie*. Avec ces troupes & les Barbets & Vaudois, dont quel-

quelques milliers se sont offerts de servir à raison de cinq sols par jour, on fait état que le Roi aura plus de 50. mille hommes pour la défense de ses Etats, sans compter les Vaisseaux Anglois que l'Amiral Matthews a fait savoir à Sa Majesté qu'il enverroit à *Nice*, pour couvrir les côtes, & empêcher un transport que les François menacent de faire à *Monaco* : Car dès le 10. ayant fait partir de *Port-Mahon* quelques Frégates pour les Isles d'*Hieres*, elles y viennent d'arriver, afin de croiser devant les Ports de *Toulon* & de *Marseille*. On compte d'ailleurs que toute la Flotte est actuellement revenue dans le Golfe de *Lyon*, ayant eu tout le tems qu'il lui falloit pour réparer à *Port-Mahon* le dommage que plusieurs de ses Vaisseaux ont souffert dans le combat, dont nous donnerons ci-après des relations.

Savoie. On n'a pas remplacé par des milices Françaises les troupes Espagnoles parties de ce Duché pour la *Provence*, ce qui porte les habitans à refuser le payement des contributions qu'on leur avoit imposées. Il y en a même qui ont pris les armes, ce sont ceux de la *Morienne*; soutenus par un nombre de Vaudois, ils se retranchent dans les avenues de leur Pays. Mais pour tâcher de les mettre à la raison, le Comte de Sada qui commande dans la Savoie pour l'Infant Don Philippe, fait marcher un Corps de huit à neuf cens hommes contre-eux.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ESPAGNE, depuis le mois dernier.

ON n'a proprement à donner dans cet article que des circonstances du combat naval qui ne se trouvent point dans celui de France de nos mémoires du mois passé. C'est donc à quoi nous le destinons particulièrement, car voici tout ce qui se présente en autres matieres.

Le Comte de Montijo se préparoit à la fin de Mars à partir de *Madrid* pour retourner à *Paris*, les nouvelles instructions dont ce Seigneur sera chargé auprès de la Cour de France, étant dressées. Il doit se rendre ensuite à *Francfort* pour s'y acquitter aussi d'une commission. Le Baron de Flehming, Ministre du Roi de Suede, qui se prépare également à partir pour retourner à *Stockholm*, portera avec lui le projet du Traité de Commerce & de Navigation entre cette Cour & Sa Majesté Suedoise. Le Comte de Collowrath, Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, retourne pareillement à sa Cour, tout étant prêt pour son départ. L'Amiral Navarro, qui a commandé l'Escadre du Roi dans la Méditerranée, est au contraire attendu à *Madrid* afin de rendre compte au Roi de certaines particularités du combat qu'il a eu avec la Flotte Angloise, & qui ne paroissent point dans les relations. On n'en a donné encore aucune fort circonstanciée de la Cour, à cause de certains ménagemens qu'on veut peut-être garder. Ce qui en est cependant, c'est que l'Escadre du Roi n'a perdu dans le combat que le Vaisseau le *Poder*, ainsi qu'on

qu'on l'a déjà fait savoir ; qu'elle n'est point rentrée dans le Port de *Barcelonne* après ce combat, mais en partie au Cap de *Palos*, où six Vaisseaux sont arrivés ; quatre ont relâché à *Carthagene* & un à *Alicante*. Le tout s'est rendu depuis, savoir le 11. Mars, à *Cartagene*, accompagné de l'Escadre de France sous les ordres de Mr. de Court, qui a été du même combat.

Nous avons donné le mois dernier la Lettre de ce dernier Amiral. C'est tout le récit qui ait paru du côté de la France sur l'action du vingt-deux Fevrier, & il n'y a du côté des Officiers du Roi qui en ont été, que la petite relation qu'en voici.

I.
Récit de
l'action na-
vale du 22.
Fevrier.

» Le 19. Fevrier l'Escadre du Roi qui a été
» si - long - tems à *Toulon*, en mit à la voile au
» nombre de 12. Vaisseaux, conjointement avec
» celle de France composée de 23. Quatre Na-
» vire Espagnols étoient demeurés à *Toulon*,
» faute déquipages. Le 22. il y eut un enga-
» gement assez vif ; il commença à une heure
» & demie de l'après - midi, & dura jusqu'au
» soir. Les Anglois qui ayant le vent favora-
» ble, attaquèrent d'abord nos Vaisseaux, qui
» étoient à l'arrière - garde. Le mauvais tems
» & la grosse mer furent cause, comme on veut
» le publier, qu'il n'y eut que quelques Vaisseaux
» François qui se trouverent à portée de com-
» battre avec les Anglois. Notre Vaisseau le
» *Puissant*, autrement *El Poder*, après s'être dé-
» fendu vigoureusement, tomba entre les mains
» des ennemis qui y jettèrent un Officier & 24
» hommes. Mr. de Court secourut prompto-
» ment ce Vaisseau, qui fut repris, & dont
» on sauva une partie de l'équipage. On fit
» prisonniers

35 prisonniers quelques Anglois qui étoient à
 35 bord. Le Vaisseau étant hors d'état de ma-
 35 nœuvrer, Mr. de Court y fit mettre le feu, afin
 35 que l'ennemi n'en profitât point. Le Capitaine
 35 du *Poder* a été pris avec quelques hommes de
 35 son équipage. On a ruiné entièrement un
 35 Vaisseau Anglois de trois ponts, c'est le
 35 *Marlborough*. Un Brûlot que l'Amiral Matthews
 35 avoit envoyé contre le *Royal-Philippe*, fut cou-
 35 lé à fonds par le canon de ce celui-ci, lors-
 35 qu'il n'en étoit qu'à la portée du pistolet, &
 35 que tout allumé, il étoit prêt à faire son
 35 effet. Un autre Vaisseau Anglois a été en-
 35 tièrement démâté, & il y en a eu plusieurs
 35 autres fort mal-traités, un, entre - autres, de
 35 90. Canons, qui baissa pavillon, & que l'on
 35 jugea pour cette raison être hors de combat.
 35 Notre Escadre a repoussé deux fois l'Amiral
 35 Anglois, qui avoit avec lui la plus grande
 35 partie de sa Flotte. Les Escadres des deux Cou-
 35 ronnes se sont toujours maintenues au
 35 milieu du combat, jusqu'au vingt-trois que
 35 s'étant aperçues que l'Amiral Matthews,
 35 quoiqu'il eut le vent sur elles, ne venoit
 35 point les attaquer & se retiroit, elles firent
 35 voile, l'une & l'autre, vers les côtes d'Es-
 35 pagne. Don Navarro s'est extrêmement dis-
 35 tingué, il a eu affaire avec cinq Vaisseaux
 35 Anglois, & a reçu deux blessures, mais le-
 35 geres. Le Vaisseau le *Royal-Philippe* qu'il
 35 montoit, a été entièrement démâté & criblé
 35 de coups. Il a fallu lui envoyer de l'Escadre
 35 Françoisse des calefats & tout ce qui étoit
 35 nécessaire pour le remettre en état. Don Au-
 35 gustin de Ituriaga, Capitaine du Vaisseau de
 guerre

20 guerre le *Constant*, a eula tête emportée d'un
 21 boulet de canon. Son Vaisseau a beaucoup
 22 souffert, ainsi que l'*Hercule* & l'*Amérique*.
 23 Toute notre perte peut aller à environ 600.
 24 hommes tant morts que blessés. L'Escadre
 25 Françoisise n'a presque rien souffert; il n'y a
 26 que le Vaisseau le *S. Esprit* qui ait reçu une
 27 voye d'eau assez considérable. Celle d'Angle-
 28 terre a pris, après le combat, la route de
 29 *Port - Mahon*, où elle est arrivée; &, comme
 30 on l'apprend, s'y refait du dommage que nous
 31 lui avons causé. Quant à la nôtre, elle se ré-
 32 tablir à *Carthagene* de ce qu'elle n'a pû man-
 33 quer de souffrir, vû la supériorité avec laquel-
 34 le elle a été attaquée.

Le Roi ayant reçu le détail pertinent de ce
 combat, par Don Navarro même, la élevé au
 grade de Lieutenant-Général de ses Armées
 Navales; comme très-digne d'en être honoré,
 pour la valeur & l'expérience qu'il a montrée.
 L'Officier qui a apporté à S. M. la relation de
 cet Amiral, a été nommé Capitaine de Vaisseau.
 Pour ne point sortir de cette matiere avant de
 la finir, nous rapporterons ici tout de suite ce
 que nous devons encore au public, & qui est
 la relation Angloise. Celle-ci plus circonstan-
 ciée que les deux que nous avons rapportées, est
 de l'Amiral Matthews même, dattée de *Port-
 Mahon* le 29. Mars; mais si étenduë, qu'elle
 tient sept pages in folio d'impression; car on
 l'a mise à *Londres* sous presse, & en voici un
 extrait.

20 Les Escadtes combinées de *France* & d'*Es-
 21 pagne* ayant mis à la voile du *Port de Toulon*,
 22 le 19. Fevrier, l'Amiral Matthews fut occupé,
 23 ce jour-là & le lendemain à les observer, &

II.
 Relation
 Angloise du
 même Com-
 bat.

» à faire des dispositions pour les recevoir. Le
 » 21. au point du jour, les Escadres ennemies
 » étant en présence, l'Amiral Matthews fit le
 » signal à toute sa Flotte de s'avancer en
 » bataille. Il ne put être joint par le Vice-
 » Amiral Lestock qui ayant jetté l'ancre à 5,
 » milles au dessous du vent, se trouvoit à une
 » trop grande distance pour arriver au signal.
 » Le Contre-Amiral Rowley, qui étoit à
 » l'avant-garde, tâcha de joindre l'Escadre
 » Françoisse, mais inutilement. Mr. de Court,
 » qui la commandoit, fit d'abord mine de vou-
 » loir l'attendre, & revira ensuite de bord.
 » Cette manœuvre qu'il continua à plusieurs
 » reprises, fit juger à l'Amiral Matthews, que
 » les François n'avoient point intention de rendre
 » l'action générale. Il se confirma dans cette
 » idée, en voyant Mr. de Court, avec son
 » Escadre, en arriere de celle d'Espagne. Il ju-
 » gea aussi, que l'Amiral François avoit cherché
 » à attirer les Vaisseaux Anglois dans les cou-
 » rans, pour les mettre en désordre.

» A 11. heures & demie du matin, Mr. Mat-
 » thews donna le signal du combat. Il s'avança,
 » en même-tems sur le *Royal-Philippe*, étant
 » secondé par le Vaisseau de guerre le *Marlbo-*
 » *borough*. L'engagement commença à une heure
 » après-midi. Le *Norfolk* attaqua avec tant de
 » vigueur le Vaisseau qui servoit de second
 » au *Royal-Philippe*, qu'il le contraignit de s'é-
 » loigner, en faisant force de voiles.

» L'action étant devenuë générale entre tous
 » les Vaisseaux de la Division de l'Amiral Mat-
 » thews & ceux de l'Escadre Espagnole, le *Marl-*
 » *borough* se trouva si proche du *Royal-Philippe*,
 » que pour éviter d'en être abordé, il fut
 » obligé

obligé de mettre promptement toutes les voiles au vent. L'Amiral Matthews ne put dans ce moment, lui donner du secours, parce que, quoique la mer fut très-agitée, le vent n'avoit cependant que peu de force, & que d'ailleurs la manœuvre de son Vaisseau étoit un peu embarrassée par le dommage qu'il avoit reçu dans ses agrès & dans ses mâtures. Son grand mât étoit percé, ne tenant plus qu'à deux haubans. Son mâ de beaupré étoit percé pareillement, & tous ses perroquets étoient endommagés. Le grand mâ du *Mariborough* avoit été abbatu tout d'un coup jusqu'au niveau du bord. L'artillerie des ennemis, qui étoit parfaitement bien servie, tiroit aux mâts & aux agrès où elle causa le plus de dommage; L'Amiral Matthews, quoiqu'il eut combattu à la portée du pistolet, n'eut sur son bord que 9. hommes de tués & environ 40. blessés. Son Capitaine de pavillon eut, dès la première bordée, le bras emporté d'un coup de canon.

L'Amiral Matthews attaqua ensuite le second Vaisseau qui soutenoit le *Royal-Philippe*. Celui-ci, lequel étoit entièrement desarmé, profita de ce moment de relâche, pour se retirer du combat, en mettant au vent toutes les voiles dont il pouvoit encore se servir. Le Brûlot l'*Anne-Galley* reçut ordre de mettre le feu à ce Vaisseau; mais le Capitaine exécuta cet ordre avec tant de lenteur, qu'il donna le tems à 4. Vaisseaux, qui étoient derrière lui; de l'en empêcher. Le feu de leur canon fit sauter ce Brûlot à une portée de pistolet, & fit périr, en même-tems, le grand esquip du *Royal-Philippe*, qui étoit rempli de mon-

de

de, & qu'on envoyoit pour obliger le Btûlot à s'éloigner.

L'Amiral Matthews, revenant sur le *Royal-Philippe*, fut attaqué par ces 4. Vaisseaux, qui avoient passé près de la Division de Mr. Lestock, lequel tâcha, de son côté, de prendre les ennemis en flanc; mais il étoit trop éloigné pour le faire avec succès.

Le *Sommerfet*, la *Princesse*, le *Dragon*, le *Bedford*, le *Kingston* & le *Bervick* attaquèrent en front le reste de l'Escadre *Espagnole*, dont il y eut un Vaisseau de 60. canons, qui tomba entre les mains des Anglois. Le Contre-Amiral Rowley, soutenu par le Vaisseau de guerre la *Caroline*, combattit pendant près de 3. quarts d'heure avec Mr. de Court, & ensuite avec ses Matelots ou Seconds; mais ceux-ci prirent bientôt le large.

Ces 3. Vaisseaux François sont les seuls qui ayent agi. Le reste de leur Escadre tâcha de prendre le dessus du vent: mais l'Amiral Rowley les prévint si à propos, qu'il rompit par-là le but que pouvoit avoir ce mouvement. La nuit, qui survint avec une grosse marée, ne permit pas à l'Amiral Matthews de poursuivre ses avantages. Le Vaisseau de guerre Espagnol, dont il s'étoit emparé, étant entièrement démâté, il l'abandonna avec 23. hommes, qu'il avoit mis dessus avec un Lieutenant, ayant crû pouvoir s'y maintenir, y demeurèrent; mais ils furent faits prisonniers par les François, qui vinrent reprendre ce Navire.

Le 22. l'Amiral Matthews, qui avoit quitté son Vaisseau & étoit passé sur le *Russel*, voyant dès le point du jour, la Flotte ennemie sous

» le vent, fit ses dispositions pour lui donner
» la chasse. L'Escadre Françoisse se présenta devant
» lui en bataille; mais dans le tems qu'il s'a-
» vançoit, elle revira de bord, & abandonna le
» Vaisseau *Espagnol* qu'elle avoit repris, & auquel
» l'Amiral Matthews fit mettre ensuite le feu. *

» Cet Amiral employa le reste de la journée
» à rassembler les Vaisseaux de sa Flotte. Le 23.
» au matin il apperçut celle des ennemis dans
» l'éloignement, mais à une très-grande distance.
» Il ne laissa pas, les jours suivans, de faire tous
» ses efforts pour la rejoindre, & pour avoir des
» nouvelles certaines de la route qu'elle tenoit
» & qu'il jugea être celle du Détroit: Mais la
» tempête & les vents contraires qu'il eut à
» essuyer, ne lui ayant permis ni de suivre
» les ennemis, ni de retourner à sa première
» station aux *Iles d'Hieres*, il s'est déterminé à
» relâcher avec sa Flotte à *Port-Mahon*, dans le
» dessein de remettre à la voile, dès que le
» dommage, que ses Vaisseaux ont souffert dans
» le combat, ou par le mauvais tems, seroit
» réparé.

Le *Marlborough* a été fort maltraité. Le Capi-
» taine Cornwall, qui le commandoit, a été tué
» pendant le combat, de même que son pre-
» mier Pilote & 41. hommes de l'équipage,
» dont il y eut aussi 90. hommes de blessés. L'A-
» miral Matthews, lorsqu'il expédia cette réla-
» tion, n'avoit pas encore reçu les listes des
» morts & des blessés qu'il y a eu sur les autres
» Vaisseaux. »

On avoit ces relations à donner pour fixer les
idées du public sur ce qui s'est passé entre les
Flottes;

* Il n'y a de la contradiction dans les relations,
qu'en sujet de ce Vaisseau.

Flottes ; & on les attendoit avec d'autant plus d'impatience à *Madrid*, qu'on y voit présentement qu'il faudra employer d'autres moyens pour effectuer l'introduction des troupes combinées en Italie qui se trouve par là si-non infiniment dérangée, du moins de beaucoup retardée. La tentative des François sur les côtes d'Angleterre, avec leur Flotte de *Brest*, ayant aussi échouée, pour avoir eu également les élémens à combattre, on se trouve encore dérangé par-là dans le projet qui avoit été concerté à la Cour, & que le Cardinal *Aquaviva* avoit sçu remplir, jusqu'au période où on la vû porté.

Dans une telle crise, on répare non-seulement en toute diligence les onze Vaisseaux de guerre de l'Escadre du Roi qui a été aux prises avec les Anglois, mais on en met d'autres en état de leur être joints ; on presse des matelots, & les dispositions guerrières en tout genre continuent par-tout, avec cette chaleur, qui fait comprendre qu'on a résolu de ne se relâcher en rien, qu'on ne soit parvenu à la fin proposée, de donner un établissement à l'Infant *Don Philippe*. On compte à *Madrid* que pour y arriver plus efficacement, il falloit une guerre ouverte de la France contre l'Angleterre ; ce qui est à présent, par une déclaration formelle qui en a été faite, & que nous rapporterons à l'Article suivant.

III.
Prises Angloises.

Dans le courant du mois de Mars la Fregate Espagnole le *Saint Jean-Baptiste* de 24. canons & de 260. hommes d'équipage, a pris & conduit à *Bilbao* les sept Vaisseaux Anglois dont voici les noms avec ceux de leurs Capitaines, savoir, l'*Elliot-Galley*, commandé par le Capitaine *Payne*, & allant de *Falmouth* à *Venise* ; l'*Osborn*, commandé par le Capitaine *Mackay*, & parti le

de la Nouvelle Yorck pour se rendre à Londres; le *Diamant*, commandé par le Capitaine Bedgood, parti de Faro, sur la côte de Portugal, & destiné pour Topsham, le *Robert & Alix*, commandé par le Capitaine Cusick, & allant de Philadelphie à Cork; la *Tourterelle* commandé par le Capitaine Roth, & allant de Cork à Lisbonne; le *Dominique*, commandé par le Capitaine Moris, & parti de Dunkerque pour les Canaries; & le *Jean & Jeanne*, commandé par le Capitaine Taylor, & venant d'O-Porto pour se rendre à Plimouth.

Mais une Fregate Angloise de 40. canons s'est de son côté emparé, le 7. du même mois, à la distance d'environ dix lieues de *Cadix*, d'un Vaisseau marchand Espagnol nommé la *Concorde* qui revenoit de la *Vera-Cruz*, & dont la charge consistoit en 180. mille piastrès en espèces, outre divers autres effets, le tout montant, comme l'estiment les négocians, à la valeur de plus d'un million de piastrès. Sa charge appartenoit presque entiere aux étrangers. Les Anglois font, dans ce Vaisseau, entre - autres, une perte considérable par les assurances qui y avoient été mises. Ce n'a été qu'après un rude combat que la fregate Angloise a pris ce Navire, le Capitaine & l'Equipage s'étant défendus jusqu'à ce que son nombre qui n'étoit que de 60. hommes, fut réduit à 30. & qu'il y eut déjà 30. pouces d'eau à fonds de cale du Vaisseau. Cette prise, qui a été conduite à Gibraltar, n'a pas laissé que de répandre assez de consternation parmi un grand nombre de particuliers du Royaume.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES Officiers Généraux qui s'étoient rendus avec tant de diligence à *Dunkerque*, en sont revenus successivement à *Paris*. Le Comte Maurice de Saxe, qui les a précédés dans ce retour, ayant eu l'honneur de saluer le Roi à *Versailles*, lui a fait rapport de l'état des choses, relativement à l'embarquement des troupes de Sa Majesté. Il a été en conférence sur le même sujet avec le Comte de Mautepas & avec Mr. Amelot, & il retourne en *Flandres*, où trouvant réparé le dommage que les Vaisseaux & Bâtimens de l'Escadre de *Brest* ont souffert dans leurs agrêts & dans leur mâture, par la tempête du 6. Mars, la Cour pourra se résoudre à ordonner un nouvel embarquement. En attendant, les Vaisseaux de guerre sortis du Port de *Brest*, & qui y sont tenus, se disposent de rocher à en sortir; l'ordre en est donné, & l'on a envoyé en même-tems à *Dunkerque* celui d'y rassembler nombre de Bâtimens de transport, afin de pouvoir s'en servir dès que la circonstance le requerra. On a donné le mois passé d'une manière détaillée ce qui s'est passé lors du premier embarquement fait à *Dunkerque*; on en fera autant du second, s'il a lieu. On a aussi donné ci-dessus les relations de l'autre entreprise faite dans les mers de *Toulon*, qui n'ayant également en rien contribué à l'exécution du plan de l'introduction, on est dans le Cabinet à en régler un nouveau dont on attendra un meilleur succès. Car tous
mé-

ménagemens sont levés par raport à l'Angleterre ; l'azile est non-seulement accordé dans le Royaume au fils aîné du Chevalier de St. George , mais ce Prince est à Paris depuis la tentative faite en sa faveur ; il y est traité avec toute distinction , quoique gardant l'*incognito*. Le Prince son frere est avec lui , si l'on dit juste , & des Seigneurs est Officiers Anglois , Ecossois & Irlandois y sont aussi au nombre de plus de quarante , pour être employés auprès de sa personne , lorsqu'il cessera de garder l'*incognito*. Mais le Duc d'Ormond n'y est pas ; ce Seigneur continuë son séjour à Avignon , où il est depuis longues années. On n'étoit pas ainsi fondé en disant ce Seigneur à Calais , comme nous l'avons fait , sur un faux bruit , dans nos derniers mémoires.

Que les affaires dûssent montrer incessamment une face nouvelle entre la France & la Grande-Bretagne , ceci étoit annoncé par ce que nous avons rapporté , page 285. & suivantes des mêmes mémoires , & sur-tout par la déclaration que Mr. Amelot , Secrétaire d'Etat , fit le 25. fevrier à Mr. Thompson , Ministre de cette dernière Couronne , & qui commence par ces mors « Lesengagemens, &c. » Cette déclaration de Mr. Amelot faite au nom du Roi fut suivie , peu de tems après , d'une réponse de la Cour de Londres , dans laquelle on insistoit , comme auparavant , sur la sortie du fils aîné du Chevalier de St. Georges , de la France ; se réservant ensuite d'examiner à fonds les plaintes contenues dans ladite déclaration , touchant les Traités à l'égard desquels l'Angleterre se trouveroit en contravention. Cette réponse fut faite par Mr. Thompson , dans les premiers jours du mois de Mars.

Sur quoi Mr. Amelot fit entendre à ce Ministre, que toutes explications ultérieures devenant inutiles, il ne restoit plus au Roi qu'à prendre les résolutions qu'il jugeroit les plus conformes à sa gloire & à l'intérêt de son Royaume. Ce fut la dernière conférence que Mr. Thompson eut à Versailles, où il n'a plus été depuis.

Dans cette disposition des choses, il se tint à la Cour, depuis le 6. jusqu'au 10. Mars, plusieurs Conseils, dans lesquels on délibéra sur les mesures qu'il convenoit de prendre par rapport à l'Angleterre. Les Princes du Sang, les Ministres d'Etat, & les Seigneurs qui ont séance dans le Conseil du Roi, furent tous consultés sur ce sujet. Le 12. il fut arrêté, dans un Conseil extraordinaire, que la guerre seroit déclarée contre le Roi de la Grande-Bretagne. Cette résolution fut confirmée le 14. & le lendemain le Roi signa l'Ordonnance pour publier la déclaration de guerre. Mais elle ne fut annoncée que le 30. de la manière suivante.

I I.
Guerre déclarée contre l'Angleterre.

Ordonnance du Roi, portant Déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre, du 15.
Mars 1744.

DE PAR LE ROI.

DE's le commencement des troubles qui se sont élevés après la mort de l'Empereur Charles VI. le Roi n'a rien omis pour faire connoître que Sa Majesté ne desiroit rien avec plus d'ardeur, que de les voir promptement apaisés par un accommodement équitable, entre les Parties belligerantes. La conduite qu'elle a tenuë depuis a suffisamment montré qu'elle persistoit constamment dans les mêmes
dispo-

dispositions : Et Sa Majesté voulant bien ne former pour elle-même aucune prétention qui pût mettre le moindre obstacle au rétablissement de la tranquillité de l'Europe, ne comptoit pas d'être obligée de prendre part à la guerre, autrement qu'en fournissant à ses Alliés les secours qu'elle se trouvoit engagée à leur donner. Des vûes aussi désintéressées auroient bientôt ramené la paix, si la Cour de Londres avoit pensé avec autant d'équité & de modération, & si elle n'eut consulté que le bien & l'avantage de la Nation Angloise ; mais le Roi d'Angleterre, Electeur d'Hannovre, avoit des intentions bien opposées, & on ne fut pas long-tems, à s'appercevoir qu'elles ne tendoient qu'à allumer une guerre générale. Non content de détourner la Cour de Vienne de toute idée de réconciliation, & de nourrir son animosité par les conseils les plus violens, il n'a cherché qu'à provoquer la France, en faisant troubler par-tout son commerce maritime, au mépris du Droit des gens & des Traités les plus solennels. La Convention d'Hannovre du mois d'Octobre 1741. sembla cependant devoir rassurer Sa Majesté, sur la continuation de pareils excès. Le Roi d'Angleterre, pendant le séjour qu'il fit dans ses Etats d'Allemagne, parut écouter les plaintes qui lui en furent portées, & en sentir la justice : il donna sa parole royale de les faire cesser, & il s'engagea formellement à ne point troubler les Alliés du Roi dans la poursuite de leurs droits. Mais à peine fut-il retourné à Londres, qu'il oublia toutes ses promesses, & aussitôt qu'il fut certain que l'Armée du Roi quittoit entièrement la Westphalie, il fit déclarer par ses Ministres, que la Convention ne subsistoit plus, & qu'il s'en tenoit dégagé. Alors il se crut dispensé de tout ménagement : Ennemi personnel de la France, il n'eut plus

d'autres vûës que de lui en susciter par tout. Cet objet devoit le point principal des instructions de ses Ministres dans toutes les Cours de l'Europe : Les pirateries des Vaisseaux de guerre Anglois se multiplierent avec cruauté & barbarie, les Ports du Royaume ne furent plus même un azile contre leurs insultes ; enfin les Escadres Angloises ont osé entreprendre de venir bloquer le Port de Toulon, arrêtant tous les Bâtimens, s'emparant de toutes les marchandises qu'ils portoient, enlevant même les recrûës, & les munitions que Sa Majesté envoyoit dans ses Places. Tans d'injures & d'outrages répétés, ont enfin lassé la patience de Sa Maj. Elle ne pourroit les supporter plus long-tems sans manquer à la protection qu'Elle doit à ses Sujets, à ce qu'Elle doit à ses Alliés, à ce qu'Elle se doit à Elle-même, à son honneur, & à sa gloire. Tels sont les justes motifs qui ne permettent plus à Sa Majesté de rester dans les bornes de la modération qu'Elle s'étoit prescrites, & qui la forcent de déclarer la guerre, comme Elle la déclare par la présente, par Mer & par Terre, au Roi d'Angleterre, Electeur d'Hannovre : Ordonne & enjoint Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre - sus aux Sujets du Roi d'Angleterre, Electeur d'Hannovre ; leur fait très-expresses inhibitions & défenses d'avoir ci après avec eux aucune communication, commerce, ni intell-gence, à peine de la vie ; & en conséquence, Sa Majesté a dès-à-présent révoqué & révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes, & saufconduits qui pourroient avoir été par Elle ou par ses Lieutenans - Généraux & autres ses Officiers, contraires à la présente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur : défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard.

Mande & ordonne Sa Majesté à Mr. le Duc de Penthièvre

Penthièvre Amiral de France, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans - Généraux pour Sa Majesté, en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard, dans l'étendue de leurs pouvoirs & juridictions : Car telle est la volonté de Sa Majesté, laquelle veut & entend que la présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres & autres lieux de son Royaume & Terres de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Versailles, le quinzième Mars mille sept - cens & quarante - quatre. Signé LOUIS, & plus-bas, M. P. de Voyet d'Argenson.

Le secret a été observé si exactement à la Cour sur cette Ordonnance & sur tout ce que nous venons de rapporter, que quoiqu'on prévît bien à Paris que les choses ne demeureroient pas long-tems sur le pied où elles étoient avec l'Angleterre, cependant on ne s'attendoit, deux jours avant la publication de guerre, à rien moins qu'à cet événement. Mais elle ne parut pas plutôt, qu'on remarqua par tout un mouvement extraordinaire. Outre les Courriers expédiés à tous les Ambassadeurs & Ministres du Roi dans les Cours étrangères, & ceux envoyés dans les différens Ports du Royaume, quantité de particuliers y en ont aussi dépêché à leurs correspondans, afin de leur donner commission d'armer des Bâtimens pour aller

III.
*Mouvements
au sujet de
la déclara-
tion de guer-
re.*

aller en course. Tous les Armateurs des côtes de Bretagne qui étoient à *Paris*, ne furent pas long-tems sans prendre la poste pour retourner dans cette Province, ayant d'abord pris des commissions pour aller en course, lesquelles se distribuent au Bureau de la Marine. Les Villes de la *Rochelle*, de *Bordeaux* & de *Bayonne*, arment ensemble près d'une centaine de Bâtimens, en y comprenant les Barques armées que les Habitans des Isles de *Ré* & d'*Oleron* mettront en œuvre. On compte au-delà de 200. commissions pour aller en course, expédiées seulement dans les trois premiers jours depuis la déclaration de guerre; & le Bureau de Marine n'est quasi occupé depuis qu'à en délivrer de nouvelles. La Cour envoya aussi, immédiatement après cette déclaration, un ordre dans tous les Chanciers du Royaume, d'y travailler, en diligence, à la construction de plusieurs Vaisseaux & Frégates, & un autre de faire arrêter sur tous les Vaisseaux & Bâtimens étrangers qui se trouveroient à *Dunkerque* & autres Ports. Mais quelques Vaisseaux Hollandois ayant été retenus, en conséquence de cet ordre, Mr. Van Hoey, Ambassadeur des Etats Généraux, a obtenu, par ses instances, leur liberté, & que les Navires sujets à sa République, fussent exceptés de l'ordre en question. On doit néanmoins avoir réglé présentement un terme pour que les Sujets du Roi & ceux de la Grande-Bretagne pussent retirer leurs effets, & pourvoir à la sûreté de leurs capitaux, selon que cela est stipulé par les Traités. Le Lord Clington est arrivé à ce sujet de *Londres* à *Paris*, d'où Mr. Thompson, est au contraire parti pour retourner à sa Cour.

On rend la justice à ce dernier que depuis la mort du feu Comte de Waldegrave, dont il a été Secrétaire, il a témoigné dans toutes les occasions des sentimens & un vrai désir de prévenir que les choses n'en vinssent à l'extrémité où elles sont présentement portées.

Les deux premiers Couriers que la Cour a dépêchés avec la nouvelle de la déclaration de guerre, sont allés l'un à *Francfort* sur le *Meyn*, & l'autre à *Madrid*. Le Roi a fait savoir à l'une & à l'autre de ces Cours, qu'il ne quittera point les armes, avant d'avoir obtenu satisfaction tant pour lui que pour ses Alliés. La même déclaration fut faite le jour de la publication de l'Ordonnance de guerre, au Prince de *Grimbergue*, & au Prince de *Campo-Florido*, Ambassadeur de ces deux Cours.

Le Courier parti pour *Madrid* a été chargé d'un ordre à Mr. de Court, touchant la maniere dont il auroit à se régler d'abord après l'avis de la déclaration de guerre contre l'Angleterre. Il lui a été positivement ordonné de remettre en mer avec son Escadre, & d'attaquer la Flotte de l'Amiral *Matthews*, s'il la rencontroit sur sa route. Mais le Roi Catholique ayant porté ses plaintes contre Mr. de Court, par rapport à la conduite qu'il a tenuë dans le combat naval du 22. Février, & dans sa retraite qui l'a suivie, il a été ordonné à cet Amiral de venir rendre compte de sa manœuvre.

On ne fait au surplus qu'expédier des Couriers & des ordres. Tous les Colonels des Régimens qui doivent composer l'Armée d'Alsace, en ont reçu de se trouver à leurs corps dans les premiers jours d'Avril. On compte toujours que cette Armée fera d'abord une entreprise de conséquence,

IV.
Ordres de
la Cour.

séquence, & telle que le siège de *Fribourg*. Mais cela paroît encore problématique, & également tout ce qui est publié d'une entreprise en *Flandres*, où le Roi aura une Armée de plus de cent mille hommes. Cette Armée sera distribuée en trois corps, que Sa Majesté, dit-on, ira commander en personne. Mais ce qui est plus certain, c'est que le Maréchal de Noailles se dispose à partir pour en prendre d'abord le commandement, & tous les Généraux qu'il aura sous lui, partent aussi successivement. Le Comte Maurice de Saxe en a fait autant.

V.
Le Comte
de Saxe éréé
Maréchal de
France.

Ce Seigneur Allemand est présentement Maréchal de France. Le Roi l'a nommé à cette dignité, quoiqu'il professe la Religion Luthérienne; mais Sa Majesté l'a exempté du serment ordinaire pour cette cause, n'ayant prêté que celui de fidélité; & pour la même cause encore il n'assistera point au Tribunal des Maréchaux de France. Un des corps d'Armée le plus considérable des trois en *Flandres*, fera à ses ordres. Le Comte de Claye d'Hérouville, Brigadier & Colonel du Régiment de Bourgogne, est Major-Général de cette Armée.

L'arrangement d'avoir en *Flandres* plus de cent mille hommes, dont la Maison du Roi qui est en marche, fera partie, a paru nécessaire, à cause que les Alliés y entrent en campagne avec un nombre de plus de quatre-vingts mille, sans compter leurs troupes légères. Tout est réglé pour la subsistance de ce monde pendant un an, & pour leur paiement; mêmes mesures quant aux autres Armées, savoir, pour celle d'*Alsace*, pour celle qui est actuellement en *Provence*, commandée par le Prince de Conti, pour un corps d'Armée dont le Roi a donné le commandement au Maréchal Duc de Belleisle, & qui
s'assemblera

s'assemblera, dit-on, sur la *Moselle*, de même qu'à l'égard des Escadres du Roi, qui doivent faire de nouveaux efforts en faveur des deux Princes, dont l'un s'est rendu de *Lyon* à *Antibes*, & l'autre de *Calais* à *Paris*. Le Prince de Conti, qui doit être secondé par ces efforts, a déjà passé le *Var* avec l'Infant Don Philippe, & même il est entré dans *Nice*, où, conjointement Son Altesse Royale, il a mis six Bataillons de troupes Françaises & Espagnoles, qui, dit-on, y ont fait quelques prisonniers Piémontois. Mais c'est sur quoi on attendra d'autres avis avant d'y ajoûter pleine foi.

Le Comte d'Eckebladt, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, eut le 24. Mars à *Versailles*, son audience publique de congé du Roi, & il est parti depuis pour retourner à *Stockholm*. Le Comte de Rothenbourg est aussi parti de *Paris* pour retourner à *Berlin*; & Mr. de Gundel, Ministre de la Reine de Hongrie & de Boheme, fait état d'en partir aussi incessamment, afin d'aller occuper un poste important auprès de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Anne, Gouvernante Générale des Pays-Bas Autrichiens. Le Baron de Bernsdorff est au contraire arrivé en cette Capitale, en qualité de nouveau Ministre du Roi de Dannemarç.

Le Roi a accordé au Comte de la Marck, Maréchal de Camp & Colonel du Régiment d'Infanterie *Allemand* de ce nom, le Gouvernement de *Cambrai*, dont le Comte son pere s'est démis.

On travaille depuis quelque-tems à *Versailles* à préparer les appartemens que le Dauphin & sa future épouse y occuperont; la célébration de leur mariage devant se faire au mois de Juillet prochain. On assure que le Duc de Chartres se rendra

rendra à *Madrid* pour y épouser par procuration la Princesse destinée en mariage à Son Altesse Royale, quoique ce Prince se dispose actuellement à aller faire le campagne en Flandres.

A R T I C L E V I I .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I.
Résolutions du Gouvernement sur la conjoncture.

Angleterre. Après avoir remarqué l'agitation extraordinaire & l'allarme que l'Escadre Françoisé de *Brest* causa dans l'esprit de la Nation, par son apparition sur les côtes de ce Royaume; après avoir vû ce qui d'abord a été mis en œuvre pour en faire échoïer les desseins; après le Message du Roi sur l'arrivée en France, du Prétendant, & l'Adresse des deux Chambres au Roi, nous continuerons la même matiere, en disant d'abord, que tous les Corps, toutes les Communautés & toutes les Religions du Royaume se sont empressées depuis à présenter aussi des Adresses à S. M. pour l'assurer de leur dévouement & de leur fidélité; & qu'une Proclamation a été publiée, laquelle rappelle tous les Actes du Parlement pour mieux pourvoir la sureté du Roi & de son Gouvernement: Qu'en conséquence de ces Actes, il y est ordonné à tous *Papistes* (c'est le nom donné aux Catholiques) ou qui sont réputés pour tels, de sortir des Villes de Londres, de *Westminster* & du Fauxbourg de *Southwarck*, avant ou précisément le 13. Mars, & à ceux qui se trouvent à moins de distance que de dix miles de cette Capitale, de se retirer pareillement, sans qu'il soit permis aux uns ni aux autres de s'en approcher de cette distance,

stance, à peine aux contrevenans, d'être punis selon toute la rigueur des loix. La Chambre des Communes passa aussi un Bill le 12. du même mois de Mars, en vertu duquel le Roi est autorisé à s'assurer de telles personnes qui seront soupçonnées de conspirer contre la personne de Sa Majesté, ou contre son Gouvernement. Elle a autorisé encore Sa Maj. à lever les sommes, les troupes, & à prendre toutes les mesures nécessaires à sa sûreté; à celle de l'Etat & de la Constitution présente. Enfin on peut avancer que jamais pouvoir plus illimité n'a été accordé à aucun Roi, ni qu'on ait vû de circonstances où la Compagnie des Indes, les autres Compagnies, & toute la Nation se prêtent, d'une manière moins réservée, à fournir au Gouvernement hommes, chevaux & argent pour le besoin de l'Etat, & de sa conservation sur le pied où les Loix & les Constitutions l'ont mis. Les Communes lui ont de nouveau accordé des sommes considérables; & trois cens quarante Membres tant de cette Chambre du Parlement que de celle des Seigneurs, doivent se résoudre incessamment de former une association, pour fournir, chacun à ses propres dépens, douze hommes équipés & montés comme la Cavalerie Angloise l'est ordinairement, se proposant pour cet effet d'armer leurs domestiques, & de faire servir leurs chevaux de carrosse à les monter.

De semblables résolutions, & tant de dispositions faites jusqu'ici & qui se continuent avec une chaleur incroyable, non-seulement pour garantir le Royaume de toute invasion ennemie, mais afin de repousser aussi par-tout la force par la force, manifestoient, après des avis reçus de Mr. Thompson, qu'on seroit bien-tôt dans

une guerre avec la France, comme on l'est avec l'Espagne; mais comme les négocians ne s'attendoient pas que l'événement en vérifieroit sitôt la pensée, à la réception de l'Ordonnance qui déclare la guerre au Roi, les fonds publics baissèrent d'abord. Cependant ils recommencèrent peu après à hausser, par les assurances qu'on donna aux négocians, que le Gouvernement favoriseroit de la façon la plus efficace leur commerce, & par toutes sortes de protections.

Cette déclaration de guerre de la France ayant été examinée dans un Conseil tenu le 4. Avril, il y fut arrêté de dresser une contre-Déclaration au nom du Roi. On en lut le 6. la première minute dans un nouveau Conseil tenu en présence de Sa Majesté, & le 9. elle fut publiée. En voici la teneur.

Déclaration de guerre de Sa Majesté contre le Roi Très-Christien.

G E O R G E R.

I I. Guerre déclarée à la France.

LEs troubles survenus en Allemagne à l'occasion de la succession du feu Empereur Charles VI. ayant été commencés & continués à l'inspiration, par l'assistance & le soutien du Roi de France, dans le dessein de renverser la balance des Puissances en Europe, & pour étendre les influences dangereuses de cette Couronne, en violant directement la solennelle garantie de la Pragmatique-Sanction, qu'elle avoit acceptée en l'année 1738. en considération de la cession de la Lorraine: Et nous, au contraire, ayant exécuté nos engagements pour maintenir la Pragmatique-Sanction, avec la
bonne

bonne foi qui nous est inséparable, & nous étant opposé aux attentats contre les Royaumes de la Reine de Hongrie; nous ne sommes pas surpris que cette conduite nous ait attiré les ressentimens du Roi de France, qui a trouvé que ses vûes ambitieuses sont en partie dérangées, par l'assistance que nous avons donnée à nôtre Alliée qu'il a injustement attaquée, n'y qu'il allègue, comme une raison principale pour nous déclarer la guerre.

Depuis le tems que nous avons été obligé, pour soutenir les justes droits de nos Sujets, d'entrer en guerre avec l'Espagne, au lieu d'observer une exacte neutralité, que nous aurions pû nous promettre de la part du Roi de France, à qui nous étions même en droit par Traité, de demander du secours, il a encouragé & supporté nos ennemis, en connoissant avec ses Sujets, qui ont agi comme des Corsaires avec des commissions Espagnoles, tant en Europe qu'en Amérique, & en envoyant une forte Escadre l'année 1740. dans les mers d'Amérique, afin de nous empêcher de continuer la juste guerre que nous faisons dans ces endroits contre l'Espagne, & nous avons les preuves les plus authentiques, que le Commandant de l'Escadre François avoit des ordres, non seulement d'agir hostilement contre nos Vaisseaux, soit conjointement avec les Espagnols, ou séparément, mais de concerter même avec nos ennemis des mesures pour attaquer un de nos principaux établissemens en Amérique; un double du même ordre daté du 7. Octobre 1740., ayant tombé entre les mains du Commandant en Chef de nos Escadres dans les Indes Occidentales. Ce procédé injurieux a été beaucoup aggravé par le Ministre François à nôtre Cour, qui a déclaré, à l'occasion de l'envoi de ladite Escadre, que le Roi de France étoit très-éloigné d'avoir

aucun

aucun dessein ou intention de rompre avec nous.

La même conduite offensive fut continuée à notre égard, de la part du Roi de France, par son Escadre dans le Méditerranée, l'année 1741., en se joignant à nos ennemis & en protégeant leurs Vaisseaux à la vûe de notre Flotte, qui se préparoit à les attaquer. Ces procédés insoutenables, l'infraction notoire des Traités, en réparant les Fortifications & construisant de nouveaux ouvrages à Dunkerque, les hostilités ouvertes contre notre Flotte dans la Méditerranée, l'affront & l'indignité commise à notre égard, en recevant le Fils du Prétendant à notre Couronne dans la France, l'embarquement réellement fait à Dunkerque d'un corps considérable de troupes, évidemment destinées à faire une invasion dans ce Royaume, en faveur du Prétendant à notre Couronne, & l'envoi d'une Escadre de Vaisseaux de guerre François dans la Manche, pour soutenir lefdits embarquement & invasion, seront des monumens éternels du peu d'égard de la Cour de France pour les engagements les plus solennels, lorsque leur accomplissement est incompatible avec son intérêt, avec son ambition & son ressentiment.

Nous ne saurions nous empêcher de faire attention aux insinuations injustes contenues dans la Déclaration de guerre du Roi de France contre nous, au sujet de la Convention faite à Hannovre en Octobre 1741. Cette Convention, qui ne regardoit que notre Electorat, n'avoit rien de commun avec notre conduite comme Roi de la Grande-Bretagne; les allégations qui la regardent sont sans fondement & injurieux, nos procédés à cet égard ayant été entièrement conformes à cette bonne foi qui a toujours fait la règle de nos actions.

Il est inutile de faire mention des objections faites
contre

contre la conduite de nos Ministres dans les Cours Etrangères, puisqu'il est notoire que les vues principales & les objets des négociations des Ministres François dans les différentes Cours de l'Europe, n'étoient que pour exciter des troubles intestins dans les Pays de leur résidence, ou pour fomenter des différends & des méintelligences entre-eux & leurs Alliés respectifs.

Les reproches de pirateries, de cruautés & de barbarie contre nos Vaisseaux de guerre, sont également injustes & indéens, & nous abhorrons tellement de pareils procédés, que si on nous en a voit fait connoître aucuns, nous aurions pris des mesures efficaces pour les faire cesser, & faire punir les coupables de la manière la plus sévère.

Etant donc indispensablement obligé de prendre les armes, & nous reposant sur l'assistance du Tout-Puissant, qui connoit la droiture de nos intentions, Nous avons jugé à propos de déclarer, comme nous déclarons par ces présentes, la guerre au Roi de France; & en conséquence de cette déclaration, nous le poursuivrons vigoureusement par mer & par terre, étant assuré de la prompte assistance & du concours de tous nos fidèles Sujets dans une si juste cause: C'est pourquoi nous ordonnons par ces présentes à nos Généraux & Commandans de nos Forces, à nos Commissaires, pour l'exécution de l'office de Haut-Amiral de la Grande-Bretagne, nos Lieutenans de divers Pays, aux Gouverneurs de nos Forts & Garnisons & à tous autres Officiers sous leur Commandement par mer & par terre, de faire & commettre tous actes d'hostilité, dans la poursuite de cette guerre, contre ledit Roi de France, ses Vassaux & Sujets, & de s'opposer à leurs entreprises: Voulant, & ordonnant à tous nos Sujets d'y faire attention; & leur défendons très-étroitement

d'avoir ci-après aucune correspondance ou communication avec les Sujets du Roi de France : Commandons aussi par ces présentes à nos propres Sujets, & avertissons toutes autres personnes de quelque Nation qu'elles puissent être, de ne transporter aucuns Soldats, armes, poudres, munitions, ou autres marchandises de contrebande, dans aucuns des Territoires, Pays, Plantations ou Dominations dudit Roi de France : Déclarant que tout Vaisseau ou Batteau rencontré, transportant aucuns soldats, armes, poudres, munitions ou autres marchandises de contrebande dans aucuns des Territoires, Pays, Plantations ou Dominations dudit Roi de France, sera pris, & jugé de bonne & juste prise. Et comme il y a dans nos Royaumes plusieurs Sujets du Roi de France, Nous déclarons par ces présentes, être nôtre intention royale, que lesdits Sujets de France, qui se comporteront fidèlement à nôtre égard, seront & demeureront en sûreté eux & leurs biens.

Donné en nôtre Cour de St. James, le 29. Mars 1744. (vieux stile) dans la dix-septième année de nôtre Regne.

Dans le même Conseil où la première minute de cette Déclaration fut lûe, on délibéra aussi sur les réquisitions à faire aux Puissances, qui, par les Traités sont tenuës de secourir le Roi, lorsqu'il est attaqué dans ses Etats. Sur quoi il fut arrêté que S. M. envertoit des ordres à ses Ministres auprès des Cours de Russie & de Berlin, d'y demander les secours que la Czarine & le Roi de Prusse doivent fournir dans le cas présent, savoir, Sa Majesté Czarienne douze mille hommes de troupes, ou bien douze Vaisseaux de guerre, & Sa Majesté Prussienne

dix

III.

Secours demandés à la Russie & à la Prusse.

Dix mille hommes de troupes ; ce qui a été effectivement demandé depuis , par les Ministres du Roi résidens à ces Cours , & Sa Maj. a fait encore à ses autres -Alliés la demande des secours qu'on croit nécessaires dans cette conjoncture : Celui qu'elle attendoit de la Hollande , consistant en six mille hommes d'Infanterie , est déjà arrivé dans le Royaume sous les ordres du Lieutenant-Général Smitsaert , à qui les Etats Généraux l'ont confié ; & après son débarquement il a été distribué dans les Comtés d'*Essex* & de *Hertford* , où on lui avoit assigné des quartiers. Rien ne pouvoit être exécuté avec plus de promptitude , que cet envoi de troupes Hollandoises ; aussi le Roi en a-t-il rémoigné sa sensibilité & sa gratitude aux Etats Généraux , en la personne du Général qui les commande , dans une audience que Sa Maj. lui a donnée.

On se flatte de recevoir en son tems les secours demandés aux autres Puissances ; mais en attendant , les hostilités par mer contre la France ayant déjà commencé par l'enlèvement de quelques Bâtimens , on se prépare avec chaleur à les continuer ; & en conséquence un train d'Artillerie consistant en 150. pieces de canon , a été envoyé sur les côtes ; à *Woolwich* & à *Deptford* on a préparé des mâts , des vergues , des voiles & des agrêts , le tout en quantité , & dont une partie en a été envoyée à *Port-Mahon* pour le service de la Flotte de l'Amiral Matthews , & pour remettre sur-tout en bon état les Vaisseaux qui ont souffert dans le combat qui s'est donné le 22. Fevrier ; on a équipé à *Plimouth* une nouvelle Escadre de 12. Vaisseaux de guerre ; on équipe tous les Navires qui peuvent tenir la mer ; on en a détaché quelques uns

IV.
*Préparatifs
de guerre.*

de la Flotte de l'Amiral Norris, qui est retournée aux Dunes après la tempête du 6. Mars dernier qu'elle a essuyée: Ces Vaisseaux vont croiser sur les côtes de Bretagne & de Normandie, & il y en a trois qui amenerent déjà le 8. Avril trois prises Françoises; les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné qu'on munît du double de canons & d'équipage, tous les Alléges des Vaisseaux de guerre, afin de croiser avec plus d'effet sur les côtes de France; on compte d'employer les Contrebandiers, & de le faire avec d'autant plus d'utilité, que plusieurs d'entre eux, ne voyant pas moyen d'échaper aux recherches qu'on faisoit pour découvrir ceux qui se mêloient de ce commerce frauduleux, ont pris le parti de demander leur pardon, & de s'offrir d'aller en course avec leurs Bâtimens: Il se forme aussi des Compagnies qui armeront à leurs dépens pour croiser sur les Bâtimens ennemis; & on arme une soixantaine de Vaisseaux de guerre depuis 20. jusqu'à 50. pièces de canon, pour couvrir la navigation dans la Manche & dans le Canal, & croiser sur les Armateurs François, qu'on fait déjà se préparer à paroître en nombre sur les côtes de ce Royaume: On a de plus augmenté de 500. hommes le nombre des ouvriers qui sont employés à l'avitaillage & à l'équipement de la Flotte de *Spirthead*, laquelle est de vingt Vaisseaux de guerre, non compris ceux qui sont aux Dunes au nombre de 14. commandés par l'Amiral Norris, & qui attendent un renfort considérables; sans compter non plus une Escadre de onze des mêmes Vaisseaux, outre un de provisions & une Galliotte à bombes aux ordres du Contre-Amiral Charles Hardi, avec laquelle il est venu à *Sainte Helene* pour de là aller faire une expédi-

toin

tion : On doit encore envoyer une nouvelle Flotte en Amérique, composée de deux Vaisseaux de 80. canons, deux de 70. un de 60. quatre de 50. & trois de 40. avec deux Galliottes à bombes & des Alléges ; l'Amiral Vernon qui n'a pas été employé depuis qu'il est revenu de ce Pays, pourra bien y retourner avec cette Flotte ; quoi qu'il en soit, on lui destine un commandement.

Telles sont en partie les mesures prises pour agir avec vigueur dans la guerre présente contre la France & l'Espagne : Et pour donner le poids convenable aux résolutions prises à ce sujet, le Roi s'est rendu le 14. Avril au Parlement, & y a fait le discours suivant aux deux Chambres.

MY LORDS ET MESSIEURS.

Les préparatifs que l'on a faits depuis si longtemps en France, pour envahir ce Royaume en faveur d'un Prétendant Papiste, ont à la fin été suivis d'une Déclaration de guerre de cette Puissance contre moi.

L'attachement, l'affection & le zèle pour moi & pour ma Famille, exprimés si parfaitement & avec tant de cordialité, par les résolutions unanimes des deux Chambres du Parlement, de même que par les Adresses fidèles & convenables au tems, qui m'ont été présentées par tous mes bons Sujets, ont pu convaincre nos ennemis, du peu de fonds qu'ils auroient dû faire sur les espérances dont ils s'étoient flattés si vainement, pour le succès d'une telle entreprise. C'est une véritable satisfaction pour moi, & je regarde comme la plus grande sûreté de mon Gouvernement, que dans le tems même que je suis obligé d'entrer en guerre, je reçoive des assurances & des gages si solennels de la fidélité & de l'affection de mon Peuple.

Quelques couleurs qu'on entreprenne de donner à ces procédés injurieux de la Cour de France, je puis prendre tout l'Univers à témoin de la droiture & de l'équité de ma conduite, laquelle a eu constamment pour but de défendre les Alliés de ma Couronne, conformément aux Traités; de maintenir l'équilibre & la liberté de l'Europe, & de protéger le commerce & les intérêts essentiels de mes Royaumes; agissant selon les avis de mon Parlement, & sans donner atteinte aux droits d'aucune autre Puissance.

Dans ces circonstances, j'ai déclaré de mon côté la guerre au Roi de France, & j'ai fait les réquisitions convenables à mes Alliés, particulièrement aux Etats Généraux des Provinces-Unies (dont j'ai éprouvé en dernier lieu l'étroite amitié) afin qu'ils se joignent à moi, pour remplir leurs engagements dans cette occasion importante.

Messieurs de la Chambre des Communes.

JE saisis cette occasion de vous remercier de la promptitude & de la diligence avec lesquelles vous m'avez déjà accordé des Subsidés considérables, par des arrangemens si avantageux au public, quoique nous fussions menacés alors d'une invasion. Ce seroit pour moi un très-grand plaisir de voir nos dépenses augmentées par ce nouvel événement: Mais si vous trouvez cependant qu'il y ait encore quelque mesure nécessaire à prendre pour le soutien de l'honneur de ma Couronne & pour votre propre sûreté dans cette conjoncture, je m'en remets à votre zèle accoutumé, pour le soin d'y pourvoir.

Mylords & Messieurs.

Dans une cause aussi juste, je me confie dans la protection divine, & je compte sur votre soutien vigoureux & sur votre assistance efficace.

Que les ennemis de nôtre repos qui aspirent, de-
puis

puis si long-tems, à la Monarchie universelle de l'Europe, & qui envient à mes Royaumes, en particulier, leur liberté & leur état florissant, puissent reconnoître bientôt que la Grande-Bretagne, jointe avec ses Alliés, est en état non-seulement de renverser leurs pernicieux desseins, mais aussi de les faire échoïer. J'y contribuërai de tout mon pouvoir, puisque je n'ai d'autre intérêt à cœur que le vôtre. Que cet avantage commun soit donc le lien qui nous unisse tous.

On a déjà arrêté, par ordre de la Cour, tous les Bâtimens François, qui étoient sur la Tamise, & dans les Ports du Royaume; mais cela ne s'est fait qu'ensuite d'un avis qu'a eu le Gouvernement qu'une trentaine de Bâtimens Anglois, qui se trouvoient à Calais & à Dunkerque, y ont été arrêtés, d'abord après la publication de la guerre; & c'est là ce qui a déterminé le Roi à faire demander à la Cour de France une explication sur le tems qui doit être accordé aux Sujets de part & d'autre pour se retirer, & pour mettre leurs effets en sûreté: Mr. Thompson, Ministre de S. M. auprès du Roi Très-Chrétien, a eu d'abord cette commission, & Milord Clington ensuite. On les dit tous deux de retour à Londres avec cet éclaircissement.

Dans une Lettre de l'Amiral Mathews qui accompagnoit la rélation qu'il a donnée de l'action navale où il a été engagé; il marque, « qu'il au-
roit pû se flater de remporter une victoire
complete sur les Escadres qu'il a eu à com-
battre, si tous les Capitaines & Officiers de
sa Flotte avoient fait également leur devoir,
Que quelques-uns ont très-mal exécuté les
ordres qu'il leur avoit donnés; que d'autres
né les ont point suivis du tout; qu'aussi a-

V.
Lettre de
l'Amiral
Mathews.
Au sujet du
Combat na-
val.

« t-il jugé à propos de les faire arrêter à leur
 « arrivée à *Port-Mahon* : Qu'il déplore la perte
 « du Capitaine Cornwall, Commandant du
 « *Marlborough*, qui a combattu avec une bra-
 « voute digne des plus grands éloges : Que
 « le Contre-Amiral Rowley s'est aussi parfai-
 « tement bien comporté : Qu'il souhaiteroit
 « pouvoir en dire autant du Vice-Amiral Lef-
 « stock, mais que la conduite de ce dernier y
 « a été directement contraire. »

L'Amiral Matthews mande encore, qu'il est
 inconcevable que Mr. Lestock n'ait pû, à cause
 du vent, se rendre au signal avec sa Division,
 pendant que d'autres Vaisseaux, qui étoient à la
 même hauteur, ne laisserent pas de le joindre.
 La Cour fait état d'approfondir cette affaire,
 en recevant de plus amples informations sur la
 conduite de l'Amiral Lestock, accusé de n'a-
 voir pas rempli son devoir.

Ce qui forme un préjugé dans l'opinion publi-
 que contre Mr. Lestock, c'est qu'il n'a jamais
 gueres régné d'intelligence entre lui & les au-
 tres Amiraux avec lesquels il a servi précédem-
 ment. La Cour est néanmoins très-satisfaite
 de l'Amiral Matthews, qui a combattu avec
 beaucoup de valeur sur les deux Vaisseaux qu'il
 a montés pendant le combat.

Depuis la Lettre dont on vient de rapporter
 la substance, Mr. Matthews en a écrit d'autres
 à l'Amirauté, dans lesquelles il marque : « Qu'a-
 « yant formé un Conseil de guerre pour exa-
 « miner la conduite des Capitaines & Officiers
 « de sa Flotte, qu'il avoit fait mettre aux ar-
 « rêts, ils avoient été trouvés coupables d'a-
 « voir manqué essentiellement à leur devoir,
 « & qu'en conséquence le Conseil les avoit

con-

condamnés à mort » ce qui seroit toujours également défavantageux au Vice-Amiral Lestock. Mais celui-ci prétend se justifier devant les Commissaires de l'Amirauté.

Ce sont là ordinairement des suites que montrent les combats lorsqu'il ne se trouve pas une parfaite union entre ceux qui y commandent. On croit l'Amiral Lestock arrêté, mais ce qui est plus certain, c'est que le Gouvernement a fait arrêter à *Londres* le Colonel Cecil, & le Lord Barrimore, accusés, sans doute, de haute trahison. Tous leurs papiers ont été saisis; un Comité du Conseil les examine, & l'on prétend y avoir découvert de grandes choses à leur charge. Ils ont déjà subi, l'un & l'autre, divers interrogatoires. Plusieurs autres Personnes suspectes ont été aussi arrêtées; & d'autres chez qui l'on a trouvé quantité d'armes à feu.

On apprend d'*Ecosse* & d'*Irlande*, qu'on y a aussi saisi plusieurs personnes, & plusieurs milliers d'armes dans le Comté de *Limmerick*, qui est dans la partie méridionale du Royaume d'*Irlande*. Mais ce qui paroît remarquable, c'est un avis qu'on a eu de *Dublin*, que le 15. Mars il fut résolu dans l'Assemblée du corps de cette Ville de faire publier une proclamation pour promettre six mille livres sterlings de récompense, à quiconque prendra mort ou vif le Prétendant, ou son fils aîné, en cas qu'ils viennent faire une descente dans ce Royaume: Qu'il fut ordonné, dans la même assemblée, d'armer toutes les milices de cette Ville, & de les diviser en trois Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie.

Voilà où sont portées les choses dans la
con-

VI.
*Arrêt de
diverses
personnes.*

joncture présente. Tous les jours il se fait de nouveaux arrêts de personnes, & dans le nombre est un Courier dépêché de *Paris* au Baron de Haflang, Ambassadeur de la Cour de *Francfort*, lequel est sous la garde de deux Messagers d'Etat; on ne le relâche point quoique répété; on l'examine, & il y en a qui prétendent qu'il est l'un des fils du feu Duc de Liria ou de Berwick.

VII.
Le Duc
d'Ahrenberg
arrivé à la
Cour.

Quoiqu'on ait dit que le Duc d'Ahrenberg ne viendrait pas à *Londres*, néanmoins les circonstances se sont trouvées telles, qu'il s'est déterminé à s'y rendre, étant parti à cet effet le 16. Mars de *La Haye*. Le Roi souhaitoit d'ailleurs de concerter avec lui les mesures nécessaires à prendre présentement; le Comte de Chanclos, qui l'attendoit, en, est parti au contraire le 25. pour retourner dans les Pays-Bas. Le Duc d'Ahrenberg a été traité depuis son arrivée avec toutes les marques de distinction imaginables; aussi ne peut on rien ajouter à la confiance que le Roi lui témoigne. Le 17. Avril il faisoit état de prendre congé de Sa Majesté, ayant parfaitement réussi dans de nouvelles propositions en faveur de la Reine de Hongrie & de Bohême, qu'il a faite au Ministère. On pourra être bientôt informé de leur contenu.

Le Comte de Holdernefs est déclaré Ambassadeur du Roi auprès du Roi de Sardaigne, & des autres Puissances d'Italie, avec lesquelles Sa Majesté est en intelligence.

H O L L A N D E.

EU égard à ce qui s'est passé par rapport aux Escadres Françaises, & à la demande de l'Angleterre, on ne pouvoit s'attendre, après les résolutions d'avoir les forces de terre

en état, qu'à celle d'y avoir aussi une Flotte. Cette résolution fut prise le 17. Mars, & en conséquence on a travaillé avec tant de chaleur à l'équiper, que les Vaisseaux dont elle doit être formée, sont déjà prêts à mettre à la voile, au nombre de vingt qui est le nombre fixé pour l'autre partie du secours stipulé en faveur de la Grande-Bretagne par le Traité conclu entre les deux Puissances en l'année 1678. dans le cas où cette Couronne se trouveroit attaquée par quelque Puissance ennemie.

La déclaration de guerre du Roi de France au Roi de la Grande-Bretagne, & un Mémoire de Mr. Trevor, Ministre d'Angleterre, présenté le 14. Avril, au sujet de l'envoi en Angleterre de ces vingt Vaisseaux bien équipés & pourvus, ont porté les Etats Généraux à cette prompte exécution de leur résolution, comme de routes celles dont nous avons fait mention le mois passé, ayant sur-tout nommé d'abord les Généraux qui serviront cette année dans le corps de vingt mille hommes qui a été continué au service de la Reine de Hongrie & de Bohême, & dont le Comte Maurice de Nassau commandera la Cavalerie, & le Baron de Croenstrom l'Infanterie. Quant à un autre corps de vingt mille hommes, qui est aussi l'une des résolutions qu'on a effectuées, il est prêt à marcher où le besoin de l'Etat le requérera, les Régimens en étant tous nommés.

Le Traité avec la Cour de Saxe-Gotha, étant d'ailleurs conclu, les troupes qui en doivent entrer à la solde de la République, seront employées encore dans les Pays Bas, si une offre que la France lui a fait faire d'un Traité de neutralité à conclure, n'étoit point acceptée.

Ces

Ces troupes ne consistent qu'en 3000. hommes.

Mais dans le tems que les choses sont menées au plus haut point de critique, on veut se flatter néanmoins, qu'on n'est pas si éloigné de les voir encore terminer par un accommodement; que la République se portera sérieusement dans cette affaire, & attendra l'issuë de deux commissions de la plus grande importance, l'une auprès du Roi de la Grande-Bretagne, que le Baron de Boëtseleer son Ambassadeur, parti pour Londres, est chargé d'exécuter; & l'autre auprès du Roi de France, où l'on fait agir le Ministre ordinaire des Etats Généraux. Mais le coup décisif doit se porter incessamment: Car le Marquis de Fenelon vient de revenir à La Haye, & y fait toutes instances. Cet événement heureux arrivant par l'efficacité des exhortations des Etats Généraux, on travailleroit ensuite à l'aplanissement des autres difficultés.

P A Y S - B A S.

I.
Mouvements
des troupes.

Q Uoique les François fassent dans leurs Places de Flandres des préparatifs assez grands pour un siège, & des mouvemens qui semblent l'indiquer, on veut croire qu'ils ne l'entreprendront pas, mais qu'ils resteront plutôt avec toutes leurs forces sur la défensive, jusqu'à ce que la République d'Hollande ait pris son parti dans la guerre présente, ou se soit clairement déclarée sur celui qu'elle prendra. Dans une telle situation, les troupes sont prêtes de toutes parts pour entrer en campagne, & les forces y seront dans le nombre que nous l'avons dit, savoir, de plus de cent mille hommes du côté de la France, & d'autant à peu près du côté de l'Armée des Alliés. Cependant les Vaisseaux de guerre François qui ont tenté de faire

Une entreprise sur les côtes d'Angleterre, en faisant, ainsi qu'on l'a dit, un embarquement à *Dunkerque*, sont rentrés dans leurs Ports; mais comme on y remet en état les Bâtimens qui ont souffert de la tempête du 6. Mars, & qu'on en rassemble derechef d'autres à *Dunkerque*, on en infère qu'un nouvel embarquement s'y fera bientôt pour se porter à l'exécution de ce qui n'a point eu d'effet en premier lieu: Car les hostilités des François contre les Anglois sont commencées depuis la déclaration de guerre que nous avons rapportée. Leurs Armateurs font des courses. Deux d'entre-eux conduisirent dès le 4. Avril à *Calais* deux Barques Angloises dont ils s'étoient emparés dans la *Manche*, & qui avoient à bord une grande quantité de Thé.

Le Capitaine Bart qui étoit allé en course le 7. rentra le 11. à *Dunkerque* avec un Vaisseau Anglois chargé de draps, d'étoffes de soye, de toiles, de coton, & d'autres marchandises; pour la valeur de 90. mille florins. Le Capitaine Poulle, Armateur du même Port de *Dunkerque*, y entra le jour suivant, amenant aussi une prise considérable, à bord de laquelle il y avoit toutes sortes des marchandises d'Angleterre. On mande de *Tirlemont* qu'un détachement François a aussi enlevé au-delà de *St. Tron*, cent chevaux des troupes Hannotiennes qui ont été conduits à *Maubege*.

Leurs Alteſſes Séréniffimes l'Archiduchesse Marie - Anne, & le Prince Charles de Lorraine, que nous avons dit parties de *Vienne* le 23. Février dernier, arriverent le 26. Mars à *Bruxelles*, & y firent leur entrée publique avec une magnificence qu'on auroit de la peine à représenter, puisque ceux qui l'ont vûe, ont de la peine

à la rapporter. On en voit cependant une description détaillée qui a été imprimée à *Bruxelles*; & l'on en voit aussi de toutes les réceptions qui ont été faites à Leurs Altesses dans les Villes de ces Pays où elles ont fait également leur entrée; on en voit encore des honneurs qu'on leur a rendus à *Wolffenbuttel*, à *Dresde*, à *Leipsich*, à *Blankenbourg*, Pays des Etats Généraux, Pays de *Munster*, & autres par lesquels elles ont passé. On ne peut y rien ajouter; on ne peut non plus exprimer assez partout les manieres gracieuses & engageantes que L. A. S. ont fait paroître à un chacun. Tout ce que nous dirons en peu de mots de leur entrée dans *Bruxelles*, c'est qu'elles y furent reçues au bruit des décharges du canon, au son des cloches, & aux acclamations de joye des habitans: Qu'elles trouverent depuis *Vilvorde* jusqu'au pont de *Lake*, tous les Généraux & les principaux Seigneurs de ce Pays, le Régiment de Cavalerie des Gardes bleues & ceux d'Infanterie de *Ligonier* & de *Pembroke*, qui les escorterent jusqu'à l'Eglise de *St. Gudule*, où l'on chanta le *Te Deum*, & où elles reçurent la bénédiction des mains du Cardinal de *Bossu d'Alsace*, Archevêque de *Malines*: Que L. A. S. se rendirent ensuite au Palais qui leur avoit été préparé, & devant lequel les Gardes du Corps & les Grenadiers à cheval du Roi de la Grande-Bretagne étoient en parade: Qu'elles y reçurent les complimens de félicitation du Conseil Privé, du Conseil d'Etat, de celui des Finances, & de la Chambre des Comptes: Qu'ensuite elles se retirerent dans leur appartement, & souperent avec les Dames de la Cour: Que le soir & les deux suivans il y a eu des feux de joye & des illuminations, en signe de réjouissance de leur

arrivées: Que le 27. elles furent complimentées par le Conseil de Brabant: Qu'elles reçurent le 27. le vin d'honneur qui leur fut présenté par le Magistrat, avec les cérémonies accoutumées: Et qu'elles ont depuis reçu les respects & les complimens de toutes les Provinces de leur Gouvernement, par des Députés, aussi bien que des complimens de félicitation de la part des Princes & des Etats voisins.

C'est Mr. le Comte de Kônigsegg - Erps, que la Reine a nommé Grand Maître & premier Ministre de la Sérénissime Archiduchesse, & du Prince son Epoux, & qui en cette qualité leur prêta le 31. Mars son serment. Le Comte de Colloredo, qui a accompagné L. A. depuis *Vienne* jusqu'à *Bruxelles*, y est retourné.

Leurs Altesses Sérénissimes s'appliquent beaucoup aux affaires de ces Pays. Le 16. il s'est tenu à la Cour en présence du Prince, une grande conférence, à laquelle ont assisté la plupart des Généraux, pour délibérer sur le plan d'opérations, qu'il a été résolu de suivre, au cas que le théâtre de la guerre soit porté sur les frontières. Le 19. le Sérénissime Prince Charles fit la cérémonie de revêtir des marques de l'Ordre de la Toison d'or Mrs. les Comtes de Kônigsegg - Erps & de Lannoy; & le lendemain se fit avec beaucoup de pompe & d'éclat celle de l'inauguration de la Reine, comme Duchesse de *Lothier*, de *Brabant*, de *Limbourg*, & Marquise du St. Empire; le Sérénissime Prince Charles y a représenté l'auguste personne de Sa Majesté. Il y a un récit détaillé de cette inauguration dans les nouvelles publiques du Pays, les curieux peuvent y avoir recours. On a fait depuis la même cérémonie de l'inauguration dans toutes

les autres Villes principales de ces Pays, qui se sont distinguées les unes à l'envi des autres, dans cette occasion.

La Reine a créé vingt-deux Chambellans actuels, & 15. Chambellans honoraires pour le service de l'Archiduchesse & du Prince son Epoux qui sont presque tous des Seigneurs originaires de ces Pays.

La grossesse de la Sér. Archiduchesse a été déclarée à la Cour, à la satisfaction d'un chacun.

Mr. Crivelli, Archevêque de Césarée, a passé de la Nonciature de Cologne à celle de ces Pays, & il est arrivé à Bruxelles, pour en remplir les fonctions.

M A R I A G E E T M O R T S.

Mariage. Nous n'avons à annoncer que celui du Prince Louïs de la Marck, Marechal de Camp au service de France, avec Mademoiselle de Noailles, fille du Marechal de ce nom.

Le 5. mourut à Nancy, dans un âge avancé, Messire Louïs Pinguet de Sufemont, Chanoine & Grand Chantre de l'insigne Eglise Primatiale de Lorraine. Ce Bénéfice a été donné par le Roi de Pologne à Messire Martin-Maurice de Lozandiere, Abbé de St. Maur &c.

Messire Jean-Honoré Baron de Falaize, Major dans le Régiment de Heister, pour le service de la Reine de Hongrie & de Bohême, est mort à Luxembourg le 22. Avril. Cet Officier s'est distingué dans les différentes occasions où il s'est trouvé, pendant 35. ans qu'il a servi, & en dernier lieu à la Bataille de *Dettingen* ayant toujours donné des marques d'une valeur qui n'a dégénéré en rien de celle de ses Ancêtres.

Il y a d'autres morts que nous renvoyons au mois prochain.